

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



BUDGET PRIMITIF
2022

SOMMAIRE

4	UN BUDGET 2022 AMBITIEUX ET RESPONSABLE
6	ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION
7	■ Stratégie économique – emploi – économie sociale et solidaire
8	■ Agriculture, viticulture et agroalimentaire
9	■ Tourisme
10	■ Attractivité
11	■ Formation des demandeurs d'emploi et des actifs
13	■ Formations sanitaires et sociales
14	■ Éducation
15	■ Apprentissage
16	■ Orientation tout au long de la vie
18	■ Enseignement supérieur - recherche
19	TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMÉRIQUE
20	■ Transition énergétique
22	■ Biodiversité – eau
23	■ Éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable
24	■ Économie circulaire – déchets
25	■ Forêt - bois
26	■ Montagne
27	■ Numérique
29	■ Mobilités et infrastructures
30	FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE
31	■ Aménagement du territoire
32	■ Santé et alimentation
33	■ Culture
34	■ Sport
35	■ Vie associative
36	■ Jeunesse
36	■ Action européenne et internationale
39	MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE
40	■ Politique de ressources humaines
41	■ Gestion financière
42	■ Communication et participation citoyenne
43	■ Modernisation des services régionaux
47	■ Le conseil économique, social et environnemental régional (ceser)

UN BUDGET 2022 AMBITIEUX ET RESPONSABLE

1,86 Md d'euros

UN BUDGET AMBITIEUX POUR SOUTENIR LA REPRISE ET ENGAGER LES PRIORITÉS DU NOUVEAU MANDAT

Le budget primitif 2022, qui s'élève à 1,86 milliard d'euros de crédits de paiement – mouvements réels, hors gestion active de la dette (1,37 milliard d'euros en autorisations de programme et d'engagement), se caractérise par un **soutien massif à la reprise économique et un niveau élevé d'investissements**, pour traduire les trois grands enjeux qui structurent le projet de mandat :

- soutenir la reprise économique et développer l'emploi et la formation ;
- poursuivre les efforts pour accélérer la transition écologique et énergétique ;
- agir au service de la fraternité et du vivre ensemble.

À périmètre constant, **le budget 2022 progresse de 1,6 %** (en crédits de paiement) par rapport à l'exercice 2021 (après décisions modificatives).

UN BUDGET RESPONSABLE

Dans ce contexte incertain, la Région assure un pilotage de son budget régulier et rigoureux pour préserver la situation financière de la collectivité.

Le budget 2022 s'inscrit dans la continuité du document d'orientations budgétaires, approuvé par l'assemblée régionale le 17 décembre 2021, qui fixe le cadre de référence pour la gestion pluriannuelle des finances régionales. La situation financière repose sur des indicateurs de référence en matière d'épargne et de niveau d'endettement.

Si le niveau d'épargne a été dégradé lors du vote du budget primitif 2021 sous l'effet du contexte et des conséquences de la crise sanitaire, il est à nouveau reconstitué en 2022, porté notamment par les progressions des recettes fiscales et particulièrement de la ressource de la taxe sur la valeur ajoutée.

UN INVESTISSEMENT MASSIF CONFIRMÉ EN 2022

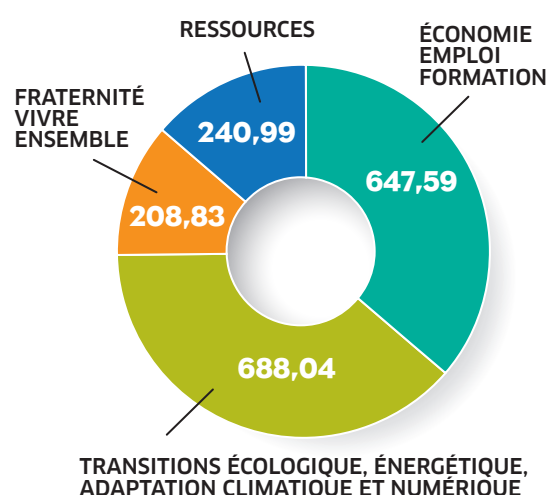
Après deux exercices caractérisés par un effort budgétaire exceptionnel (financement des mesures d'urgence et de relance), le niveau d'investissement pour 2022 demeure très élevé, bien supérieur à celui d'avant la crise.

Avec 685 millions d'euros de crédits de paiement (hors dette), la Région poursuit son plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) et amplifie son plan pluriannuel d'investissements sur ses principales politiques. En 2022, ce sont 112 millions d'euros de crédits de paiement qui sont consacrés aux opérations du PAIR.

Le budget 2022 est le premier budget de ce nouveau mandat.

Il s'inscrit dans un contexte très particulier, marqué par une crise sanitaire toujours d'actualité et porteuse d'incertitudes et la nécessité d'accélérer l'accompagnement des grandes transitions, notamment écologique, auxquelles notre Région est confrontée.

BUDGET 2022 EN CRÉDITS DE PAIEMENT PAR AXE DU PLAN DE MANDAT (hors dette)



1,54 milliard d'euros (crédits de paiement) **pour financer directement les politiques publiques, soit plus de 86,5 % du budget régional.**

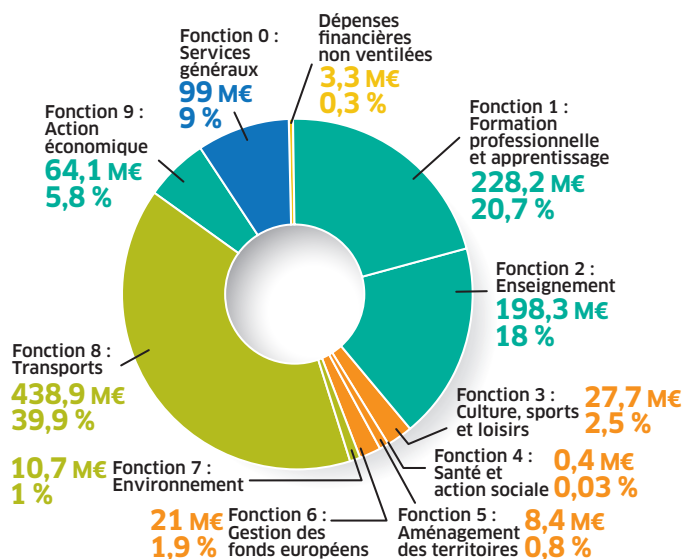
UN HAUT NIVEAU D'INTERVENTION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FONCTIONNEMENT

La crise sanitaire n'étant pas terminée, la Région prévoit en 2022 une enveloppe de 5 millions d'euros (en autorisations d'engagement et crédits de paiement en fonctionnement) afin de pouvoir agir rapidement, en cas de besoins urgents, en faveur du secteur économique et du secteur sanitaire et social. En parallèle, la Région consacre une part importante de son budget de fonctionnement aux transports (dépendances ferroviaires, transports scolaires et interurbains), à la formation des demandeurs d'emploi, aux lycées et aux formations sanitaires et sociales notamment.

La répartition des crédits de paiement par fonctions de la nomenclature comptable des régions M 71 est présentée ci-dessous.

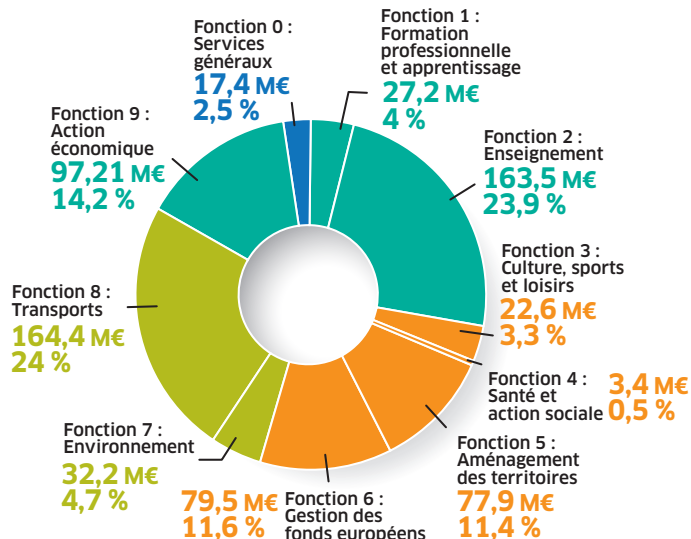
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1,10 Md € (hors dette)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

685,33 M€ (hors dette)



EN RECETTES

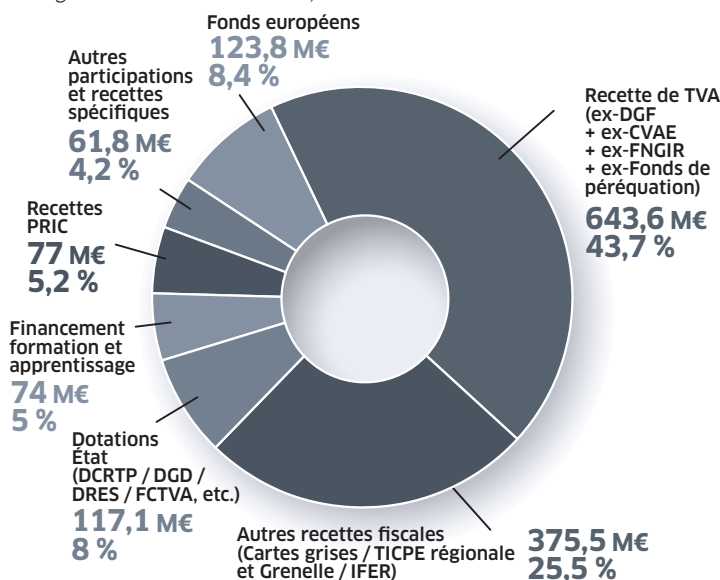
L'ensemble des recettes du budget primitif 2022 représente un montant total de 1,47 milliard d'euros (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,31 milliard d'euros. Celles-ci enregistrent une évolution de +1,34 % par rapport à la prévision budgétaire 2021 et une évolution de +2,76 % à périmètre constant. Les principales ressources fiscales attribuées à la Région, parmi lesquelles la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui constitue désormais la première recette du budget régional, sont étroitement liées au dynamisme de l'activité économique. Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 153,27 millions d'euros.

RECETTES

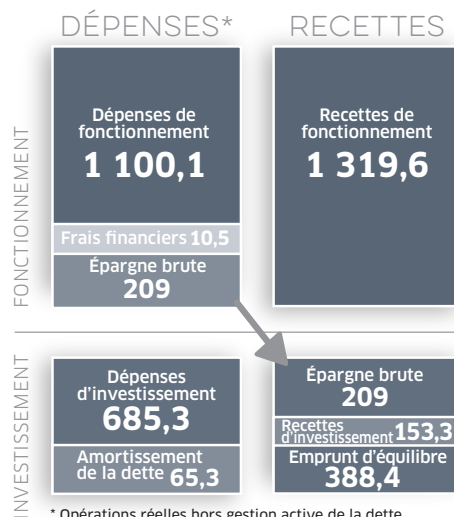
1,47 Md €

(hors emprunt de la gestion active de la dette)



ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

UN BUDGET TOTAL DE 1,86 Md €



* Opérations réelles hors gestion active de la dette

647,59
M€

**ÉCONOMIE
EMPLOI
FORMATION**

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE EMPLOI - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le champ du développement économique, l'année 2022 est celle de toutes les transitions : définition largement concertée d'une nouvelle stratégie économique ; sortie de crise économique ; reprise vigoureuse malgré des pans fragilisés et des pénuries ; impérieuxité de la transition énergétique et écologique.

Dans ce contexte, le budget 2022 consolide les politiques économiques structurelles qui ont fait leur preuve au service des entreprises. Sans attendre sa nouvelle stratégie, la Région propose une feuille de route pour accompagner les mutations de la filière automobile, poursuit un soutien résolu à l'industrie et à l'hydrogène et inaugure une politique pérenne de résorption des friches industrielles pour éviter l'étalement urbain et contribuer à l'objectif de « zéro artificialisation nette ».



BUDGET 2022 :

90,14 M€

Les priorités pour 2022

ÉLABORER UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE CONCERTÉE

Conformément à la loi, la Région est en cours d'élaboration d'un nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) à la suite des élections régionales. Celui-ci fixe les orientations de la politique économique régionale de 2022 à 2028.

METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE AUTOMOBILE

L'industrie automobile est confrontée à des enjeux multiples : pénurie de composants, pression sur les prix, délocalisations et grande transformation liée à la propulsion électrique. Afin de faire face à une mutation quasi sans précédent, la Région accompagne les entreprises dans la diversification et l'innovation ; les personnes et les territoires dans la gestion des transitions professionnelles.

SOUTENIR LES PROJETS INDUSTRIELS DE RELOCALISATION

La Bourgogne-Franche-Comté a démontré sa résilience industrielle et notre Région continue d'apporter, en lien avec l'Etat, des subventions massives aux projets d'investissement. Ainsi, 12 millions d'euros sont fléchés prioritairement sur la relocalisation, la décarbonation et l'industrie automobile.

CONSOLIDER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La Région poursuit son soutien à l'économie de proximité, aux entrepreneurs et entrepreneuses. Des échanges sont prévus avec les intercommunalités au premier semestre 2022 pour construire la suite du pacte régional des territoires. Ce dispositif a permis de soutenir pendant la crise les entreprises régionales à hauteur de 30 millions d'euros (par des aides déléguées par la Région aux intercommunalités). La Région consolide parallèlement ses actions d'accompagnement aux chefs d'entreprises au plus près du terrain : casques bleus, Prisme, Sasti (service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants), 60 000 rebonds.

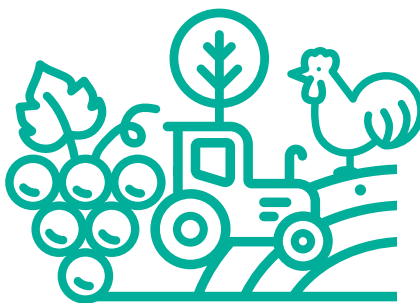
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



Le programme de **soutien aux investissements de l'économie sociale et solidaire** a connu un succès considérable avec 11 millions d'euros de demandes pour un budget initial de 7 millions d'euros. 5 millions d'euros supplémentaires ont été attribués à cette mesure (dans le cadre d'un avenant au PAIR), en réponse à ces demandes et afin de **stimuler l'investissement des entreprises et l'économie régionale**. Les politiques de soutien à l'investissement industriel et à la résorption des friches industrielles se poursuivent quant à elles dans les politiques du budget annuel selon des modalités adaptées.

AGRICULTURE VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

La Région est engagée dans la promotion et l'accompagnement des actions permettant de valoriser la qualité des produits régionaux, tout en favorisant une juste rémunération des producteurs et productrices.



BUDGET 2022 :

22,46 M€

Les priorités pour 2022

LANCER LA MARQUE RÉGIONALE « JUSTE ET LOCAL »

À travers cette marque, la Bourgogne-Franche-Comté souhaite promouvoir les produits régionaux de qualité et garantir la rémunération des producteurs et productrices.

STRUCTURER LES FILIÈRES

La Bourgogne-Franche-Comté engage des démarches structurantes auprès des filières agricoles ayant à relever les principaux défis d'adaptation (viande bovine, agriculture biologique, etc.), en les accompagnant au travers de nouveaux contrats de filière.

RÉPONDRE AUX ENJEUX D'ADAPTATION

La Région poursuit et amplifie les programmes engagés dans la lutte et/ou l'adaptation de l'agriculture et des filières aux multiples enjeux d'adaptation, dont tout particulièrement le changement climatique. Le panel d'audits agricoles initiés en 2021 et le programme Agricarbone sont des actions prioritaires.

INTÉGRER L'AGRICULTURE DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

L'intégration de l'agriculture dans les projets de territoire constitue l'un des objectifs de la Région, qui souhaite également contribuer à un meilleur dialogue entre la profession agricole et les acteurs et actrices des territoires. En 2022, une nouvelle génération d'audits 360° est initiée.

FACILITER L'INSTALLATION

La Région lance une nouvelle politique régionale visant à faciliter l'accès au foncier pour les candidats et candidates à l'installation.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

- Aide aux investissements utiles à la commercialisation des produits en vente directe pour le **développement des circuits courts** ;
- complément de dotation aux plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles pour accélérer les investissements de **modernisation des exploitations** ;
- soutien aux investissements permettant de **renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience des exploitations** : agroforesterie, protection contre le gel tardif, stockage des eaux pluviales issues des toitures.



TOURISME

L'action régionale en matière de tourisme est structurée autour de cinq enjeux majeurs, définis dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) adopté en 2017 : l'augmentation des retombées économiques, l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion de la Région, le tourisme durable et le tourisme solidaire. Deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, adoptés en 2020, le complètent. Enfin, dans le cadre de la réponse à la crise économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19, le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme.



BUDGET 2022 :

22,01 M€

Les priorités pour 2022

DÉVELOPPER L'OFFRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS MARCHANDS

La politique régionale permet d'accompagner les porteurs et porteuses de projets qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques, dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

APPEL À PROJETS « ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE INNOVANT DES SITES PATRIMONIAUX RÉGIONAUX »

L'objectif est de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, au travers de produits de qualité, pour davantage d'attractivité et de retombées économiques. Les trois précédentes éditions ont ainsi permis de soutenir 11 projets pour un montant total de 2,45 millions d'euros.

CRÉER UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES TOURISTIQUES INNOVANTES

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité qui a démontré l'utilité d'un incubateur touristique sur la double thématique de l'hospitalité et de l'itinérance. L'objectif est de développer des produits nouveaux et de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises.

RÉVISER LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le processus d'élaboration du SRDTL pour la période 2023-2028 est une démarche collective qui associera les différents partenaires, sur la base d'une réflexion et d'un projet communs et partagés. Si certains axes stratégiques et/ou défis peuvent perdurer, d'autres doivent rapidement être adaptés aux conséquences de la crise sanitaire et du changement climatique.

PROPOSER UN PASS DÉCOUVERTE « SOLIDAIRE »

L'objectif de cette action expérimentale, dont le lancement est prévu en 2022, est de proposer aux familles à revenus modestes de Bourgogne-Franche-Comté d'acquérir le pass découverte BFC annuel à moitié prix, afin de leur permettre de découvrir les sites touristiques régionaux. Cette opération sera conduite en partenariat avec le comité régional du tourisme.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme autour de quatre thématiques : le développement du tourisme durable, l'accompagnement du tourisme social, de l'hébergement et des équipements touristiques et le développement de l'itinérance. Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan avenir montagne initié par l'Etat, les mesures en faveur du tourisme ont été prolongées de 6 mois.

L'année 2022 est marquée par :

- la poursuite de l'accompagnement à la **mise aux normes des villages et centres de vacances** ;
- de nombreux **projets d'envergure** en faveur du développement des stations des Rousses et de Métabief, de la base nautique des Settons, du gouffre de Poudrey, du Dino-zoo, du parc de l'Auxois, du Musée des maisons comtoises, etc. ;
- le soutien de la Région à l'**accueil de l'Organisation internationale du vin à Dijon**.



ATTRACTIVITÉ

En matière d'attractivité, l'objectif de l'année 2022 est double : poursuivre la promotion du positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté comme « LA Région de référence autour du mode de vie sain et accessible », et engager une réflexion sur les modalités de portage futur de la démarche d'attractivité. L'année 2022 doit permettre de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route régionale et de poser les bases de réflexion pour le déploiement de la démarche.



BUDGET 2022 :

0,77 M€

Les priorités pour 2022

AMPLIFIER LES PARTENARIATS

L'ambition de fédération des actrices et acteurs régionaux et infra-régionaux autour d'un socle de valeurs commun est au cœur de la démarche d'attractivité. Elle se concrétise en particulier à travers la mise en réseau des territoires et les démarches d'attractivité résidentielle, notamment via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « attractive BFC ».

RENFORCER LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

La Région renforce le déploiement du réseau des ambassadeurs et ambassadrices de l'attractivité régionale. Ce réseau et ses membres ont vocation à faire vivre et à enrichir le positionnement régional au travers de leurs actions et communications.

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE

Aux actions récurrentes s'ajoute la réalisation d'une étude sur les modalités de portage de la démarche d'attractivité. Confiée à un bureau externe spécialisé, elle intègre une réflexion sur les modalités de portage de la démarche (opportunité de la création d'une agence / lien avec le comité régional du tourisme (CRT) et l'agence économique régionale (AER) / modèle économique / gouvernance) et les missions à assurer à l'avenir, notamment l'opportunité et les vecteurs de communication.

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ACTIFS

En 2022, la Région s'engage, aux côtés de l'Etat et en concertation avec tous les partenaires, à déployer le nouveau plan de compétences dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Il vise à faciliter l'accès des formations aux demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée, afin de répondre aux forts besoins de recrutement sur les métiers et les secteurs en tension, dans tous les territoires. Par ailleurs, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région poursuit son action en faveur de la formation des actifs et actives pour favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain, former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations.



BUDGET 2022 :

157,17 M€

Les priorités pour 2022

FORMATION DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI

RENFORCER LE DISPOSITIF AMONT À LA QUALIFICATION DAQ 2.0

Afin de répondre au mieux aux besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée, la Région poursuit et amplifie le déploiement du dispositif amont à la qualification DAQ 2.0. L'objectif est d'adapter ce dispositif individualisé, innovant et contextualisé au projet professionnel, avec davantage d'immersions professionnelles et de colorations sectorielles. Il s'agit de cibler les secteurs en tension sur tous les territoires, afin de valoriser ces métiers, et permettre d'orienter des publics vers l'emploi direct ou les formations qualifiantes correspondantes.

DÉCLINER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION

Le Service public régional de formation se décline en 2022 avec un volume très élevé de places de formation sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, au plus près des publics demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises, en ciblant en priorité les secteurs en tension. La Région co-pilote avec Pôle emploi un « lab des métiers en tension » sur cinq secteurs : le bâtiment travaux publics (BTP), l'industrie, la santé, le transport/logistique et l'hôtellerie-restauration. Ce lab vise à identifier les causes de ces tensions de recrutement et à réfléchir à des solutions innovantes pour lever ces freins à l'emploi. La Région évaluera et suivra de près ses dispositifs sectoriels définis en blocs de compétences, en particulier l'expérimentation « service aux personnes » et maintenance.

RÉPONDRE AUX BESOINS NON COUVERTS

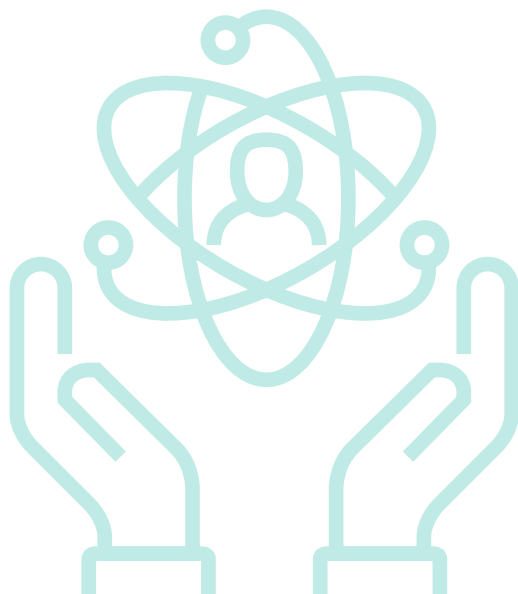
La Région entend également répondre aux besoins spécifiques des entreprises non couverts par l'offre de formation régionale, à la fois par : une adaptation du fonds régional d'appui à la professionnalisation ; un élargissement des publics et des actions éligibles à l'abondement du compte personnel de formation ; et une délégation à Pôle emploi d'une dotation budgétaire pour développer des dispositifs individuels préalables au recrutement (conformément aux orientations de l'Etat pour 2022).

EXPÉRIMENTER AVEC LE SECTEUR DE L'INTÉRIM

Une expérimentation pourrait être déployée en lien avec le secteur de l'intérim, afin de sécuriser les parcours de formation et les retours à l'emploi des demandeurs et demandeuses d'emploi vulnérables.

VISER L'INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR PILOTER LA FORMATION

La transformation numérique est un enjeu du PRIC. En 2022, la caisse des dépôts et consignment, en charge de la gestion de la plateforme nationale AGORA, souhaite mettre à disposition des financeurs les moyens techniques nécessaires aux échanges de données entre orienteurs/prescripteurs et financeurs de la formation. La Région s'engage dans ce projet d'interopérabilité, qui vise l'effectivité des échanges et répond à un objectif de simplification des démarches administratives des prestataires de formation autour du principe « dites-le nous une fois ».



MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



L'effort de formation mené en 2021 au travers du volet compétences du **PAIR - Plan de relance PRIC** (pacte régional d'investissement dans les compétences) se poursuit en 2022, pour répondre aux besoins spécifiques des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée et aux pressions sur les recrutements subis par les secteurs en tension.

La signature d'un avenant au PRIC BFC avec l'Etat est prévue début 2022, afin de mettre en place le **nouveau plan de compétences « métiers en tension / DELD (demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée) »** et d'accompagner au mieux la reprise économique. Cet avenant sera doté d'une nouvelle enveloppe de plus de 14 millions d'euros.

FORMATION DES ACTIFS ET ACTIVES

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La Région souhaite poursuivre l'accompagnement des actifs et actives lors de leurs périodes de transitions professionnelles. L'année 2022 est l'année des 20 ans de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette célébration permettra à la Région de valoriser et de communiquer sur l'ensemble des outils qu'elle porte, dont le passeport VAE et le réseau des conseillers en VAE.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les entreprises en crise en 2020-2021 ont bénéficié massivement de fonds du plan de relance de l'Etat, pour la formation de leurs salarié-es, via le Fonds national de l'emploi (FNE-crise). En 2022, la Région entend assurer un soutien à la sécurisation des salarié-es pour accompagner leur rebond. Une priorité est donnée aux salarié-es les plus fragiles, dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques dans des secteurs comme l'intérim, les services à la personne, l'industrie, la transition numérique et écologique. Il s'agit également en 2022 de confirmer l'effet levier de l'aide aux contrats de professionnalisation en contrat à durée indéterminée sur l'accès à l'emploi durable, notamment pour les demandeurs et demandeuses d'emploi longue durée ou les salarié-es recruté-es en contrats de professionnalisation expérimentaux.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL PAR LE LEVIER DE LA FORMATION

La Région soutient le déploiement des politiques régionales prioritaires, par un appui à la formation des acteurs et aux projets porteurs d'emploi. 2022 constitue la deuxième année de mise en œuvre des sessions de formation en faveur des créateurs-repreneurs d'entreprise. En 2022, la promotion des outils de soutien aux initiatives territoriales, en réponse aux enjeux de compétences professionnelles est renforcée. Il en va de même pour les formations en accompagnement des stratégies de développement économique des entreprises.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Outre la montée en charge des formations issues du Ségur de la santé, l'année 2022 est consacrée à l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ce schéma fixe les orientations pluriannuelles et les priorités régionales relatives à l'organisation et à l'évolution des dispositifs de formation. Il constitue un outil de régulation de l'offre de formations, visant à renforcer la cohérence et la complémentarité entre les interventions des différents acteurs.



BUDGET 2022 :

70,50 M€

Les priorités pour 2022

PRÉPARER LE NOUVEAU SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Ce nouveau schéma, inclus dans le futur contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), définit l'offre de formations, son développement et les dispositifs d'actions prioritaires de la Région pour les sept années à venir.

POURSUIVRE L'UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS

Cela passe notamment par la création d'un département des professions de la rééducation.

METTRE EN ŒUVRE LES CONCLUSIONS DU SÉCUR DE LA SANTÉ

La Région poursuit ses travaux relatifs aux conclusions du Ségur de la santé sur les deux volets suivants :

- ajustement des quotas d'entrée en formation d'infirmier-e et des capacités d'accueil en formation d'aide-soignant-e et d'accompagnement éducatif et social ;
- pérennisation des financements (détermination des justes compensations financières dues par l'Etat).

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRAINS DE STAGES EN ZONES RURALES

La Région lance une réflexion sur la mise en place d'une bonification des stages réalisés en zones rurales, destinée aux étudiants et étudiantes en formation sociale qui ne bénéficient d'aucune indemnité de stage ni kilométrique, ainsi qu'aux étudiants et étudiantes paramédicaux peu ou pas indemnisés.

ÉDUCATION

La Région contribue à la qualité du service public de l'éducation, et intervient en faveur du pouvoir d'achat des familles. À travers des investissements immobiliers, des aides au fonctionnement et à l'équipement en matériel et pour le développement du numérique, l'action régionale vise à améliorer les conditions d'apprentissage des 108 000 jeunes qui fréquentent les lycées publics et privés sous contrat et de l'ensemble des communautés éducatives.



BUDGET 2022 :

214,34 M€

Les priorités pour 2022

RENFORCER LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Au sein de son parc immobilier composé de 119 lycées, 1400 bâtiments et 1,3 million de m², la Région investit dans les travaux d'entretien et de rénovation avec deux priorités : la rénovation énergétique, intégrant des objectifs de performance énergétique (raccordement à des réseaux de chaleur, renouvellement de l'entretien des chaufferies, maîtrise de la demande d'électricité, installation de panneaux photovoltaïques, etc.), et la mise en accessibilité des bâtiments. Ces priorités seront inscrites dans le futur schéma directeur immobilier des lycées adapté aux besoins en formation, auquel sera associé un plan pluriannuel d'investissement.

RENOUVELER L'ENGAGEMENT DANS LA RESTAURATION : TARIFICATION SOCIALE ET ALIMENTATION LOCALE ET BIO

La Région va engager une étude pour renouveler les modalités de la tarification sociale de la restauration scolaire, afin d'adapter la prise en compte de la situation sociale des familles. Elle agit également pour déployer l'achat de produits alimentaires locaux et bio, notamment en expérimentant sur quelques territoires l'intégration des denrées alimentaires dans la centrale d'achat de la Région.

ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CITOYEN DES LYCÉEN.NES

En 2022, la Région lance une action nouvelle visant à contribuer à la lutte contre la précarité menstruelle par l'accompagnement des projets portés par les établissements (distributeurs, actions pédagogiques, etc.). Une actualisation des actions de sensibilisation à l'écologie, de promotion de la culture et de la citoyenneté est engagée auprès des lycéens et lycéennes, dans le but notamment de susciter une plus grande dynamique participative.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE DES LYCÉEN.NES

La Région poursuit son engagement en faveur d'un déploiement de l'accès des lycéens et lycéennes aux usages et équipements numériques, dans un cadre d'utilisation sécurisé et responsable. Ainsi, le prêt d'ordinateurs portables pour accompagner les jeunes qui en ont besoin pendant leur parcours au lycée est renouvelé, ce qui favorisera l'innovation dans le domaine de l'e-éducation. Par ailleurs, le développement de l'espace numérique de travail est soutenu, en lien avec les autres politiques de la Région s'adressant aux lycéens et lycéennes, comme l'orientation.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

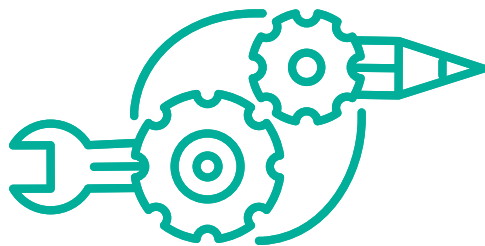
- Augmentation du **soutien aux investissements liés à la sobriété énergétique et à l'accueil** au public dans les établissements privés à hauteur de 1,65 million d'euros ;
- augmentation de l'enveloppe de l'appel à projets pour des investissements sur la **rénovation, la sécurisation et l'économie d'eau** dans les lycées publics et au CREPS, à hauteur de 1,83 million d'euros.



APPRENTISSAGE

Dans le cadre du complément de financement qu'elle apporte aux centres de formation d'apprenti-es (CFA), la Région s'attache à conforter l'offre de formation sur des territoires fragiles ou des secteurs économiques en déficit de compétences. À travers cette politique, la Région vise également à diversifier les publics qui se forment par cette voie, tant socialement qu'en termes de mixité de genre.

En tant que premier financeur de l'investissement dans les CFA, la Bourgogne-Franche-Comté s'engage en 2022 à prioriser et à valoriser le versement de subventions d'investissement dévolues à l'efficacité énergétique et à une meilleure accessibilité des bâtiments, en lien avec les démarches transversales de la collectivité.



BUDGET 2022 :

19,35 M€

Les priorités pour 2022

ÉLABORER UN NOUVEAU DOCUMENT CADRE SUR LES FORMATIONS ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) est un document cadre visant à porter une politique commune partagée entre la Région, l'Etat et les partenaires sociaux. Le nouveau contrat, inscrit dans une logique de dialogue social et incluant un diagnostic partagé, couvrira la période 2022-2028.

METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR L'APPRENTISSAGE

Il s'agit :

- d'actualiser le règlement d'intervention relatif à l'abondement du coût contrat, afin notamment de l'adapter au nouveau cadre de financement relatif à la fonction publique territoriale, mais également pour l'assouplir et l'adapter davantage aux besoins émergents des CFA ;
- de soutenir les CFA sur des formations émergentes et pour la mise en place de pédagogies individualisées par un appel à projets ;
- de poursuivre le soutien à l'investissement des CFA en valorisant la contribution de ces derniers dans la démarche de transition énergétique et d'adaptabilité.

RÉHABILITER LE CFA DE HAUTE-SAÔNE ET RÉNOVER LE CFA DE MARZY

En 2022 sera concrétisée la réhabilitation du collège Gérôme à Vesoul, afin de permettre notamment le relogement du CFA de Haute-Saône, géré par la chambre régionale des métiers et de l'artisanat : 8 millions d'euros de fonds régionaux sont mobilisés. Les travaux de rénovation du CFA Campus des métiers de Marzy débutent également cette année.

ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La Région s'est emparée de sa compétence régionale relative à l'orientation, à l'information sur les métiers et sur les formations qui y conduisent. De nouveaux outils, souvent innovants, ont été mis en place et un travail partenarial s'est construit. En 2022, au-delà de l'enrichissement et de la modernisation de l'offre qui se poursuivent, l'enjeu porte sur le « porter à connaissance » de cette offre pour répondre aux attentes des scolaires, des actifs et actives et des entreprises. Une attention particulière est portée aux enjeux de la filière industrielle dans l'action régionale en faveur de l'orientation, de l'information métiers et de la formation.



BUDGET 2022 :

8,41 M€

Les priorités pour 2022

RENOUVELER LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU SPROTLV

L'année 2022 est marquée par la réécriture du schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV), dont la précédente version est arrivée à échéance fin 2021. Ce nouveau schéma doit prendre en compte les compétences élargies de la Région en matière d'orientation et d'information métiers.

DÉPLOYER LE NOUVEAU PORTAIL DE L'ORIENTATION

Le déploiement du nouveau portail de l'orientation est prévu au cours du second semestre 2022. « Explore Demain » a vocation à devenir la porte d'entrée régionale pour l'ensemble des questions d'orientations pour tous publics, scolarisés, étudiants et étudiantes, en activité ou encore en demande d'emploi.

INNOVER POUR INFORMER

La Région promeut les approches nouvelles contribuant à une meilleure information sur les métiers et les formations sur les territoires : événements, actions éducatives immersives, expérimentation des gestes professionnels, nouveaux outils numériques, mais également constitution de réseaux d'ambassadeurs et ambassadrices.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène son action en matière d'orientation au plus près des équipes éducatives des établissements scolaires du second degré et des jeunes scolarisés. En témoignent notamment l'appel à projets éducatifs lancé en partenariat avec les autorités académiques, le déploiement de casques virtuels de présentation des métiers, etc.

PRÉPARER LES 47^e OLYMPIADES DES MÉTIERS

La France accueillera le 47^e cycle des Olympiades des Métiers (WordSkills Competition) en 2024 à Lyon. La compétition débute par des sélections régionales, qu'il s'agit de préparer et de faire rayonner, notamment en recrutant davantage de compétiteurs et compétitrices provenant de différents métiers et en organisant des « skills challenge », à destination des publics scolaires.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

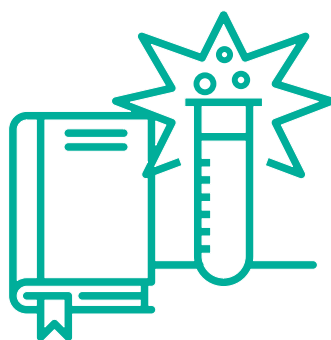


Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, des **casques de réalité virtuelle de présentation des métiers à 360°** sont mis à disposition des équipes pédagogiques des collèges et des lycées depuis la fin de l'année 2021. Une **évaluation de ce dispositif est programmée en 2022**, afin d'apprécier leur utilisation par les professionnel·les de l'éducation. L'application Explor'action métiers, en s'appuyant notamment sur ces outils innovants déployés par la Région, vise à **faire connaître les actions d'orientation** aux enseignants et enseignantes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE

L'année 2022 est marquée par la célébration du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, moment fort pour faire rayonner la Région à l'échelle nationale et au-delà.

La Région poursuit également son action pour consolider sa compétence en matière de coordination des initiatives régionales de culture scientifique, technique et industrielle.



BUDGET 2022 :

42,40 M€

Les priorités pour 2022

RENFORCER LA STRUCTURATION, L'ATTRACTIVITÉ ET L'EXCELLENCE

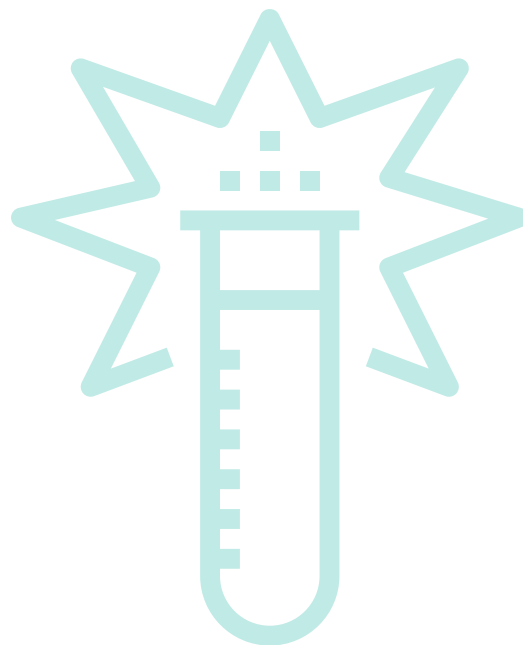
de la Bourgogne-Franche-Comté dans le champ de l'enseignement supérieur, recherche et innovation. La Région est notamment engagée dans l'accompagnement du volet recherche des graduate Schools (GS) EIPHI (ingénierie et innovation par les sciences physiques), TRANSBIO et INTHERAPI (Innovative Therapies, Pharmaco-Imaging and Multimodal-Imaging), portées par l'université Bourgogne-Franche-Comté. Cet accompagnement intervient dans le cadre du projet de structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) du programme des investissements d'avenir 3 (PIA 3), et l'émergence d'une 4^{ème} graduate school destinée aux sciences humaines et sociales. La Région poursuit ses actions pour renforcer son chef de filât vis-à-vis des collectivités locales.

INVESTIR DANS LE PATRIMOINE IMMOBILIER UNIVERSITAIRE

La collectivité régionale poursuit ses engagements en matière de rénovation, construction et extension du patrimoine immobilier universitaire, qui inclut le logement et les lieux de vie étudiants (notamment à travers le PAIR et les contrats de développement métropolitain), en portant une attention particulière à la performance énergétique. L'année 2022 voit également le démarrage des premières opérations prévues au titre du CPER (contrat de plan Etat-Région) 2021-2027.

CONTRIBUER A L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

La Région contribue à l'état des lieux et à la construction du schéma directeur de la vie étudiante piloté par l'université Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté (centre régional des œuvres universitaires et scolaires).



SOUTENIR LA RECHERCHE PUBLIQUE ET DES ENTREPRISES

La Région entend améliorer la captation des résultats de la recherche publique de Bourgogne-Franche-Comté par les entreprises. Elle s'y engage en soutenant la détection et la maturation des projets avec un fort potentiel d'innovation au sein des laboratoires, la création d'entreprises innovantes et l'acculturation des jeunes chercheurs et chercheuses au monde économique. Une animation mettant en avant le continuum formation / recherche / entreprise est recherchée, en engageant notamment une collaboration régionale en lien avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté (RIS3) et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

CONFORTER NOTRE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

La Région poursuit la mise en œuvre d'une gouvernance visant à mailler le territoire et à soutenir les projets. La collectivité contribue activement aux célébrations du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, d'une part en lien avec la programmation nationale et d'autre part au travers d'un appel à projets à l'échelle du territoire régional, visant à offrir à toutes et tous la possibilité d'organiser une action.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



Plus de 5 millions d'euros sont déployés en 2022 au titre des projets suivants :

- **accélération des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments universitaires**, en mettant l'accent sur la rénovation énergétique performante, afin de renforcer l'attractivité des campus et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants et étudiantes. En 2022, les opérations concernées sont : une opération sur le campus de Besançon (création d'un lieu de vie étudiante sur le campus Bouloie-Temis), cinq opérations sur le campus dijonnais (médecine préventive, bâtiment sciences Mirande pour l'ESIREM (école supérieure d'ingénieurs en matériaux et informatique-électronique), serres, éclairage extérieur du campus, halle d'athlétisme et gymnase Sablé) ; trois opérations de rénovation énergétique au titre de l'Eco-campus.
- **rénovation de résidences étudiantes**, aux côtés du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, afin d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage. Les opérations concernées en 2022 sont : trois opérations de rénovation des résidences étudiantes à Besançon, Cluny et Dijon et l'aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante.

688,04
M€

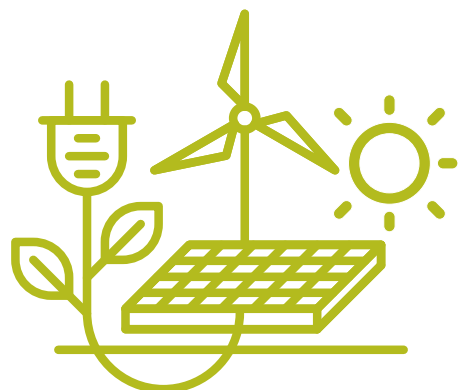
**TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE,
ADAPTATION
CLIMATIQUE
ET NUMÉRIQUE**



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La stratégie de transition énergétique est relancée pour une période renouvelable de trois ans. Elle a vocation à mobiliser toutes les politiques de la Région autour des objectifs de diminution des consommations énergétiques et de production des énergies renouvelables (EnR). L'adoption du plan d'action est prévue au printemps 2022.

En matière d'efficacité énergétique, les mesures déployées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (renforcement des bonus biosourcés aux collectivités, en particulier) ont démontré leur pertinence, notamment par le grand nombre de dossiers traités. Elles feront l'objet d'un maintien partiel en 2022. Le soutien aux EnR est amplifié, avec un renforcement de l'ingénierie, une communication valorisant ces moyens de production et la mise en œuvre du fonds d'investissement EnR.



BUDGET 2022 :

26,93 M€

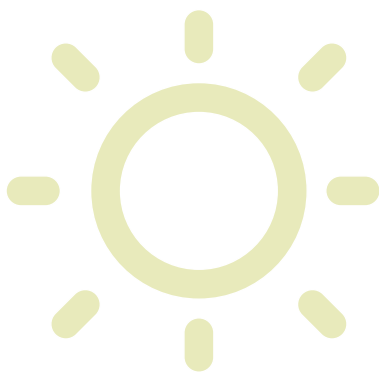
Les priorités pour 2022

MAINTENIR CERTAINS BONUS DU PROGRAMME EFFILOGIS

Pour tous les maîtres d'ouvrage ciblés par le programme Effilogis, les bonus à l'utilisation de matériaux biosourcés et en matière d'énergies renouvelables sont maintenus, à la suite du succès du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Un bonus environnement sera également maintenu pour les collectivités (bâtiments tertiaires). Une évaluation menée au premier semestre 2022 doit notamment permettre de trouver les pistes d'amélioration pour faciliter l'accès des petites collectivités au programme Effilogis.

PORTER ET COORDONNER LE SERVICE PUBLIC EFFILOGIS-MAISON INDIVIDUELLE

Dans le prolongement de la mise en place du programme national SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique), l'Etat poursuit la mise en œuvre de fortes évolutions de sa politique en matière de rénovation énergétique. L'impact attendu sur la politique régionale (dispositifs d'audits, accompagnement technique et aides aux travaux) est très important. L'évaluation menée au premier semestre 2022 doit permettre de proposer un repositionnement adapté de la politique régionale, dans ce contexte très mouvant. Dans l'attente, le dispositif du PAIR, élargissant les aides aux travaux des particuliers, est maintenu jusqu'au 30 juin 2022. L'activité des plateformes de la rénovation énergétique (PTRE-Effilogis) portées par les territoires (pôle d'équilibre territorial et rural, établissement public de coopération intercommunale, etc.) se poursuit. Ces plateformes financées par la Région assurent l'accueil, le conseil et l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique.



SOUTENIR LES PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un renforcement du réseau des animateurs et animatrices énergies renouvelables généralistes et spécialisés est prévu, afin de faire émerger davantage de projets d'énergies renouvelables et de récupération. Une réflexion est également en cours pour améliorer la couverture du territoire, assurer un accompagnement spécifique sur certaines filières qui le nécessitent (méthanisation territoriale, EnR citoyennes, récupération de chaleur fatale) et coordonner les actions.

COMMUNIQUER POSITIVEMENT SUR LES ENR

Les énergies renouvelables sont une des solutions à la crise environnementale et leur développement est nécessaire pour se substituer aux énergies fossiles et fissiles. Une communication claire sur les enjeux, les avantages des EnR, les dispositifs régionaux et la valorisation des réalisations financées apparaît nécessaire pour faciliter leur développement et accélérer la transition énergétique.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



En matière de transition énergétique, les derniers dossiers déposés au 31 décembre 2021 portent essentiellement sur les trois mesures suivantes :

- **efficacité énergétique des bâtiments des collectivités** : les dossiers déposés en fin d'année 2021 seront engagés en 2022. Ils concernent de nombreuses collectivités ;
- **recapitalisation des sociétés d'économie mixtes énergies renouvelables (SEM-EnR)**. L'objectif de ce projet est d'augmenter la participation de la Région au capital des trois SEM-EnR locales et Jurascic, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires. Des avances ont été apportées et/ou votées pour ces trois sociétés en 2021. Une avance en charges constatées d'avance (CCA) de 800 000 euros à la SEM EnR citoyenne sera proposée au vote des élu-es régionaux début 2022 ;
- **mise en œuvre du fonds régional EnR participatif** : à la suite de l'étude de préfiguration réalisée en 2021, la création d'une société par actions simplifiée (SAS), holding de prises de participation, est prévue en 2022 après finalisation du tour de table des actionnaires. L'objectif de ce fonds est de faciliter et d'accélérer le développement de projets en matière d'énergies renouvelables d'intérêt territorial par les opérateurs locaux, en investissant en fonds propres dans des sociétés de projet pour 10 à 15 ans. Le fonds pourra se désengager progressivement au profit d'acteurs locaux et citoyens.

BIODIVERSITÉ - EAU

La protection et la reconquête de la biodiversité, terrestre et aquatique, constituent des enjeux majeurs, dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, accentué par les conséquences du changement climatique. Les priorités pour 2022 portent sur la protection des milieux dans les 19 réserves naturelles régionales, l'appui aux projets portés par les collectivités et les conservatoires d'espaces naturels et la mise en œuvre d'un plan régional en faveur des pollinisateurs. L'amélioration de la connaissance favorise la prise de conscience et la mise en œuvre d'actions ciblées pour freiner l'érosion de la biodiversité. Le retour de la nature dans les villes et villages doit permettre une meilleure circulation des espèces, et contribuer également à lutter contre les effets du changement climatique (îlots de chaleur).



BUDGET 2022 :

7,78 M€

Les priorités pour 2022

DÉPLOYER LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Dans ce déploiement, la Région agit en s'appuyant sur l'agence régionale de la biodiversité et en impliquant l'ensemble des actrices et acteurs (services publics, entreprises, associations et particuliers).

RENATURATION ET LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

La collectivité régionale continue d'apporter son soutien aux actions innovantes de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur dans les milieux urbanisés.

PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté promeut la mise en œuvre des projets de préservation et de reconquête de la biodiversité en milieu terrestre et dans les milieux aquatiques.

PRÉPARER L'INTÉGRATION DE NATURA 2000

Il s'agit d'anticiper l'impact des nouvelles règles de gestion des mesures FEADER et l'impact prévisible de la loi 3DS -différenciation, décentralisation, déconcentration- au 1^{er} janvier 2023.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

- Accélération des **investissements dans les réserves naturelles régionales**, dont des actions permettant de limiter les impacts de la sur-fréquentation constatée depuis deux ans ;
- **investissements dans les sites des conservatoires d'espaces naturels** pour favoriser la protection et l'amélioration de la qualité des milieux naturels ;
- investissements favorisant les **économies d'eau et la requalification des cours d'eau et milieux humides**.



ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au regard des enjeux sociétaux engendrés par la dégradation de l'environnement, l'effondrement de la biodiversité et les impacts du dérèglement climatique, l'accompagnement des publics dans la compréhension des phénomènes et dans l'envie d'agir apparaît essentielle.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une politique volontariste menée par la Région Bourgogne-Franche-Comté en direction des plus jeunes et de tous les citoyens et citoyennes.



BUDGET 2022 :

1,56 M€

Les priorités pour 2022

SOUTENIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région souhaite accroître en 2022 son soutien aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable en région, et favoriser l'émergence d'initiatives nouvelles portées par des collectivités, des associations ou des citoyens et citoyennes.

SOUTENIR LES CLASSES ENVIRONNEMENT

La Région poursuit son soutien aux classes environnement, en adaptant le dispositif aux aléas de la crise sanitaire.

ACCENTUER LA DIFFUSION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

Il s'agit de s'appuyer sur les actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la Région, notamment dans les lycées, dans le domaine de la formation professionnelle et du développement économique.

STRUCTURER LA RÉPONSE DE LA RÉGION À L'URGENCE CLIMATIQUE

La mise en œuvre d'une action nouvelle est programmée en 2022 afin de structurer la réponse de la Région à l'urgence climatique. Une prestation d'accompagnement est prévue pour définir les modalités de création d'un conseil scientifique sur le climat et le changement climatique et d'un conseil citoyen.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du PAIR, la Région poursuit son investissement dans les centres qui accueillent les classes environnement.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉCHETS

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), adopté par la Région et intégré dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2025-2030.

L'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation repose sur la mobilisation des collectivités locales, des entreprises et des citoyens et citoyennes. La réduction de la production des déchets à la source (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas), mais aussi la valorisation, le réemploi et le recyclage doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



BUDGET 2022 :

4,12 M€

Les priorités pour 2022

DÉVELOPPER LE VRAC

Le développement du vrac pour lutter contre les emballages, la création de ressourceries et recycleries locales, l'appui à l'ingénierie des territoires pour favoriser l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale sont des actions phares portées par la Région.

ACCÉLÉRATEUR À PROJETS

Ce dispositif, commun entre la Région et l'agence de la transition écologique (ADEME), permet depuis 2018 l'émergence et le développement de projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire.

TRIER LES BIODÉCHETS À LA SOURCE

En 2022, et dans la continuité du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région soutient des projets permettant la généralisation du tri à la source des biodéchets, en partenariat avec l'ADEME.

RECYCLER LES DÉCHETS DU BTP ET D3E

Deux familles de déchets font l'objet de travaux spécifiques au sein de la Région : les déchets issus des bâtiments et travaux publics (BTP), dans le cadre de la mise en œuvre d'un marché d'étude, et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), dans le cadre d'un dispositif favorisant le recyclage et le réemploi, en lien avec les structures d'insertion de la Région.

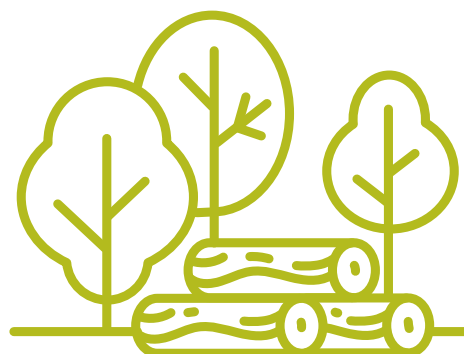
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

- soutien à l'investissement des centres de tri des déchets ménagers dans le cadre de l'extension des consignes de tri et soutien aux investissements pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ;
- soutien à la dynamique de l'accélérateur à projets ;
- création et développement de ressourceries et recycleries dans les territoires.



FORÊT - BOIS

La Région ambitionne de promouvoir une gestion exemplaire des forêts répondant à la diversité des enjeux économiques, environnementaux et de multifonctionnalité, avec une démarche amplifiée pour la préservation des forêts à fort potentiel écologique.



BUDGET 2022 :

4,95 M€

Les priorités pour 2022

FAIRE DE LA FORÊT UNE GRANDE CAUSE RÉGIONALE

La Région plaide pour que la gouvernance régionale des actrices et acteurs concernés soit simplifiée et que le droit à l'expérimentation des Régions, y compris sur le plan réglementaire, soit initié et mis en œuvre.

PROMOUVOIR UNE GESTION EXEMPLAIRE DES FORÊTS

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de modes de gestion forestière responsables, répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité. Par ailleurs, la collectivité souhaite engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité, etc.).

MASSIFIER LE BOIS CONSTRUCTION

La Région entend donner l'exemple à travers son patrimoine et intensifier son appui aux projets utilisant du bois dans la construction à des fins de démonstration, de massification et d'appropriation par les divers intervenants du secteur de la construction.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans la continuité du plan d'accélération, qui a permis de créer des plateformes de stockage de bois scolyté, la Région maintient son appui aux acteurs économiques de la filière. L'accompagnement au changement climatique sera amplifié, y compris en termes de recherche, pour tenir compte du dépérissement, (au travers notamment de l'expérimentation de nouvelles essences et variétés forestières), mais aussi pour prévenir la survenue de nouveaux risques (sanitaire, incendie, tempête, etc.).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

La mise en œuvre des mesures suivantes est programmée en 2022 :

- aide à la **création de plateformes de stockage de bois scolyté** ;
- aide à l'**utilisation du bois local dans la construction**.



MONTAGNE

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement par trois massifs (Jura, Vosges, Massif central). L'année 2022 est marquée par la signature et l'engagement des trois contrats de plan interrégionaux (CPIER) de massif 2021-2027.



BUDGET 2022 :

0,11 M€

Les priorités pour 2022

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Cette nouvelle contractualisation avec l'Etat et les Régions concernées vise à prendre en compte les spécificités de ces zones montagneuses, pour contribuer à leur développement équilibré, en lien avec l'ensemble des acteurs de ces territoires. La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 millions d'euros, en incluant le plan avenir montagne, permettant d'accentuer l'effet levier de nos politiques publiques sur ces territoires.

PRIORITÉS DU CPIER DE MASSIF 2021-2027

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit notamment :

- d'informer et d'accompagner les porteurs et porteuses de projets sur les nouveaux dispositifs à leur disposition, en lien avec les fonds européens inter-régionaux mobilisables ;
- de mobiliser élu-es et services pour la prise en compte de ces contractualisations dans leurs politiques sectorielles ;
- de participer au financement de projets inter-régionaux et/ou innovants.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le Plan avenir montagne (PAM) élaboré par l'Etat en 2021, est doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros au total pour les massifs du Massif central, du Jura et des Vosges. Ce plan permet le dépôt de projets issus des appels à manifestation d'intérêt Etat / Régions du premier trimestre 2022. **Certains de ces projets pourront trouver un financement au travers des mesures du plan d'accélération de l'investissement régional** concernant notamment le tourisme, (dont certaines ont été prolongées par l'avenant d'octobre 2021 afin d'assurer la compatibilité des calendriers entre les deux plans).



NUMÉRIQUE

La transformation numérique est au cœur des défis stratégiques de la Région.

Le déploiement de la fibre optique se terminant dans les prochaines années, la Région s'engage massivement dans le développement des usages numériques, la création de e-services et l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion. Il s'agit également d'accompagner les mutations territoriales et économiques liées à la transformation numérique.



BUDGET 2022 :
39,30 M€

Les priorités pour 2022

DÉPLOYER LA FIBRE OPTIQUE ET LE TRÈS HAUT DÉBIT EN ZONE RURALE

Il s'agit pour la Région de s'assurer de la poursuite et de l'accélération du déploiement des infrastructures FTTH (fibre jusqu'au domicile), afin de permettre à l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté de bénéficier d'un égal accès au très haut débit, tout en facilitant l'arrivée de la 5G. L'action régionale vise également à conforter le groupe fermé d'utilisateurs (GFU), afin de raccorder ses établissements et ses lycées sur un réseau indépendant. L'objectif est d'améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits et de diminuer les charges de fonctionnement.

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LES USAGES NUMÉRIQUES ET LES TIERS LIEUX

L'enjeu pour la Région est d'anticiper et d'accompagner l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitants et habitantes du territoire (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne...), sur les acteurs et actrices économiques, ainsi que sur les collectivités, pour que la Bourgogne-Franche-Comté en bénéficie de façon optimale. Dans ce cadre, la Région accompagne, initie et encourage des projets de développement des usages et services innovants liés au numérique.

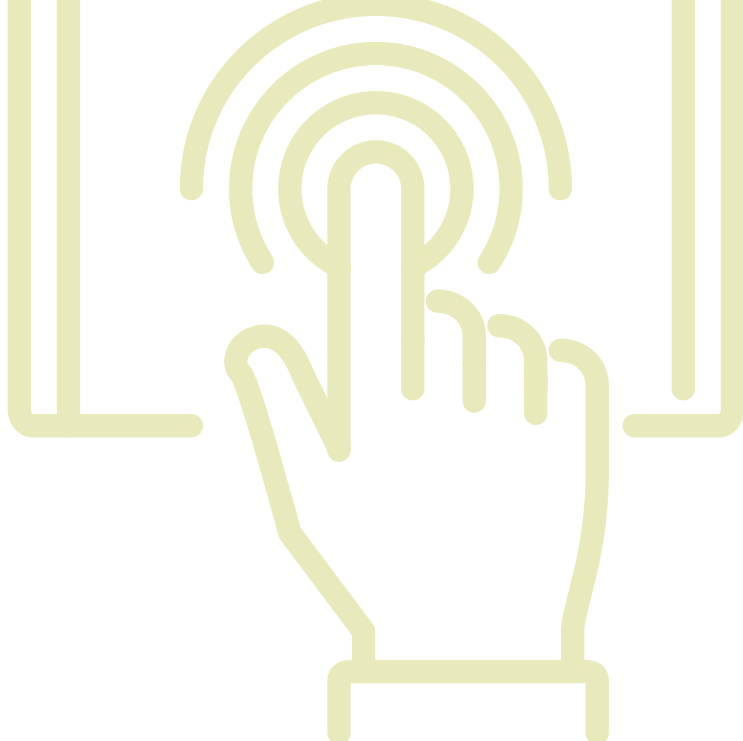
FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Ce sujet constitue un défi social majeur au niveau régional, mais également à l'échelle nationale, comme en témoigne la stratégie nationale action publique 2022 qui prévoit 100% de services publics dématérialisés à l'horizon 2022.

Il s'agit donc de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs et actrices du territoire pour que cette transition numérique bénéficie à toutes et tous.

MAÎTRISER ET VALORISER LA DONNÉE

La donnée revêt désormais une valeur stratégique dans de nombreux domaines. Il convient de la maîtriser et de la valoriser pour piloter au mieux les politiques publiques, gérer des services et assurer les missions d'intérêt général. La protection des données personnelles constitue également un enjeu encadré sur le plan réglementaire.



ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Véritable levier afin de répondre à la nécessaire conciliation entre les questions sociales, économiques et environnementales, le concept de territoires intelligents permet de construire des territoires durables, inclusifs, attractifs et connectés.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ARNIA

2022 est consacrée à la création de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA), par l'évolution du groupement d'intérêt public (GIP) territoires numériques et de ses missions. Les premières actions concernent la mise en place d'un centre régional de réponse aux incidents cyber (CSIRT : *Computer Security Incident Response Team*), dont les actions seront tournées vers les entreprises, les collectivités et les associations locales.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

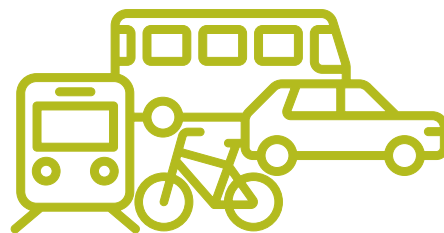
La mise en œuvre du PAIR en 2022 se poursuit sur les points suivants :

- **engager les dossiers territoires intelligents et d'appui aux collectivités** : il s'agit d'aider les collectivités à mettre à niveau leurs infrastructures numériques ; développer de nouveaux services et permettre aux collectivités les plus matures de mener des projets globaux ;
- **soutien à la construction et à l'équipement de bâtiments qui accueillent des projets structurants** : développer des lieux d'idéation et d'innovation sur le numérique ; développer les services en intelligence artificielle.
- **afficher une forte ambition de développement des tiers lieux** : créer des lieux pour favoriser le travail partagé, l'innovation collaborative et la fabrication additive.



MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

La Région poursuit sa stratégie d'investissement dans le secteur des transports ferroviaires et routiers, confortant ainsi son positionnement en tant que chef de file de la mobilité sur le territoire.



BUDGET 2022 :

603,26 M€

Les priorités pour 2022

INVESTIR DANS LE MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

La Région poursuit le financement des dossiers d'infrastructures relatifs à la maintenance des 24 rames Régiliis acquises en 2019 et en 2021, ainsi que dans la révision complète d'une partie de celles acquises dans les années 2000. Les investissements d'infrastructures pour les rames hydrogène acquises dans le cadre du PAIR sont engagés.

ADOPTER FIN 2022 UN NOUVEAU RÉGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET RENOUVELER LES CONTRATS SUR LE TRANSPORT ROUTIER

L'année 2022 est marquée par la remise en concurrence d'un nombre important de contrats pour les circuits de transports scolaires et non urbains. La stabilité budgétaire et le verdissement progressif du parc sont les objectifs clés de tous ces renouvellements.

METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE RÉGIONAL DE TRANSPORT DE VOYAGEURS « RAIL 2026 »

La Région se dote des moyens humains adaptés pour engager le travail autour de « rail 2026 », et préparer dans de bonnes conditions les nouvelles modalités de fonctionnement du service public de transports ferroviaire régional (dessertes, qualité du service, etc.).

TERRITORIALISER LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

La loi d'orientation des mobilités conduit à l'élaboration d'un contrat opérationnel de mobilité à l'échelle de chaque bassin de mobilité, entre la Région et les acteurs locaux. Les réunions, débutées en 2021 avec les partenaires, se poursuivent sur 2022.

FACILITER L'ACCÈS DES HABITANTS À L'ENSEMBLE DES OFFRES DE TRANSPORT

et développer de nouvelles possibilités d'achat de titres de transport. Mobigo et le M Ticket vont se déployer largement en 2022.

POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPER) qui se termine, et préparer le nouveau CPER mobilités 2023/2027.

ACCOMPAGNER LES NOUVELLES MOBILITÉS

Dans ce domaine, l'année 2022 est marquée par l'élaboration d'un schéma d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, la pérennisation du soutien aux aires de covoiturage, et l'implantation de nouveaux abris vélos sécurisés.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Les dossiers reçus en fin d'année seront programmés en 2022, notamment pour la création et/ou l'aménagement d'aires de covoiturage, de pistes cyclables et d'abris à vélos sécurisés et l'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux.

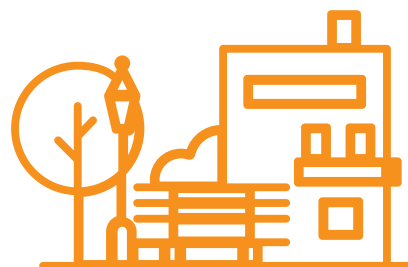


208,83
M€

**FRATERNITÉ
VIVRE ENSEMBLE**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2022, la Région s'inscrit dans une dynamique d'ajustement du SRADDET et de renouvellement des politiques d'aménagement du territoire, autour des quatre piliers de la politique (territoires, quartiers, centralités et ruralités). La mise en place d'un nouveau dispositif contractuel notamment avec les territoires et avec les centralités rurales est prévue courant 2022.



BUDGET 2022 :

48,65 M€

Les priorités pour 2022

METTRE EN ŒUVRE LE SRADDET

Une procédure de modification du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) est à engager pour mieux prendre en compte et décliner l'objectif de « zéro artificialisation nette » notamment, inscrit dans la loi climat et résilience d'août 2021. Le SRADDET fera l'objet d'une modification portant sur les trois thématiques suivantes qui constituent autant de priorités sur ce sujet :

- territorialisation du « zéro artificialisation nette » par tranche de 10 ans (2021-2031 ; 2031-2041 ; 2041-2050) ;
- construction d'un volet logistique : développement et localisation des constructions logistiques ;
- actualisation du volet déchets.

RENOUVELER LES CONTRATS DE TERRITOIRE ET LES VOILETS MÉTROPOLITAINS

La validation de la nouvelle politique contractuelle avec les 35 territoires de projets est attendue courant 2022. Cette politique doit s'articuler autour de thématiques conformes à l'esprit de transformation préconisé dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, telles que : l'adaptation au changement climatique, l'attractivité territoriale, ou par des axes mobilité et santé permettant aux territoires de mettre en place leurs projets de développement local. Ces contrats de territoire seront complétés d'un volet métropolitain pour cinq territoires, avec des interventions recentrées sur les fonctions à rayonnement métropolitain voire régional. Le soutien à ces interventions a lieu dans le cadre de crédits spécifiques exceptionnels relevant de programmes sectoriels ciblés.

DÉPLOYER UNE NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS

La Région accompagne les centralités rurales qui maillent le territoire régional dans la définition, la mise en œuvre et l'animation de leur projet global de revitalisation (études liées à la revitalisation, opérations d'habitat, de commerce, d'aménagements et d'équipements publics).

ASSOCIER LES ACTEURS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Les engagements de la Région en matière de politique de la ville s'arrêtent pour partie fin 2022. Il s'agit pour cette année d'aller à la rencontre des acteurs locaux des quartiers, habitants, mais également acteurs associatifs, pour affiner le diagnostic et déterminer des axes précis d'intervention qui seront mis en place à compter de 2023.

ACCOMPAGNER LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

Il s'agit à la fois d'accompagner la mise en œuvre des programmations annuelles des quatre PNR existants et de poursuivre l'étude d'opportunité d'un nouveau parc dans la Bresse.



INTERVENIR EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

La Région poursuit l'accompagnement de projets mettant en avant le caractère dynamique et innovant des ruralités, en accompagnant les neuf villages du futur et en redéfinissant les axes d'intervention du dispositif espaces nouveaux villages innovants (ENVI), à l'issue de son évaluation. Par ailleurs, le lancement de l'appel à candidatures du programme européen LEADER (liaison entre actions de l'économie rurale) est prévu en 2022 et doit permettre aux territoires qui le souhaitent de se positionner pour utiliser ce levier indispensable de développement local.

CONTRATS DE PLAN INTERRÉGIONAUX (CPIER) FLEUVE 2021-2027

2022 est l'année de finalisation des négociations, de signature et d'engagement des deux contrats de plan interrégionaux fleuve 2021-2027 (CPIER) sur Rhône-Saône et sur la Loire. Cette nouvelle contractualisation avec l'Etat et les Régions concernées vise à assurer une cohérence d'actions autour de ces territoires de fleuves et de leurs problématiques spécifiques, en lien avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés. Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit notamment :

- d'informer et d'accompagner les porteurs et porteuses de projets sur les nouveaux dispositifs ;
- de mobiliser élu-es et services pour la prise en compte de ces contractualisations dans leurs politiques sectorielles ;
- de participer au financement de projets interrégionaux.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, l'année est marquée par la **finalisation de l'engagement des interventions territoriales**, avec notamment les derniers dossiers espaces nouveaux villages innovants (ENVI) et les derniers dossiers d'aménagement d'espaces publics déposés par les pôles de centralités dans le cadre du dispositif « Habitat-Aménagement ». La programmation des dossiers territoriaux prévus dans le règlement d'intervention dédié du PAIR constitue une part importante de l'action régionale 2022 sur ces thématiques.



SANTÉ ET ALIMENTATION



La Région s'engage dans l'objectif de contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et pour promouvoir la santé pour toutes et tous sur l'ensemble de son territoire.

BUDGET 2022 :

3,72 M€

Les priorités pour 2022

DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE 2022-2028

La définition d'une nouvelle feuille de route santé est programmée pour le nouveau mandat. Elle mettra l'accent sur le déploiement d'une approche santé dans l'ensemble des politiques de la Région : il s'agit notamment d'intégrer une mesure des impacts en termes de santé de chaque politique. L'objectif est également de dynamiser une gouvernance régionale sur la santé.

EXPÉRIMENTER UNE CO-GOUVERNANCE TERRITORIALE EN SANTÉ

Afin de contribuer à la définition de la stratégie régionale en matière d'offres de soins et de santé publique, la Région milite activement, en lien avec Régions de France, pour que soit mise en œuvre une expérimentation de co-gouvernance entre l'agence régionale de santé (ARS) et le conseil régional.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN SANTÉ

Accès de toutes et tous à la santé, action contre le manque de professionnel·les de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires : l'accès aux soins est une préoccupation majeure des habitants et habitantes dans les territoires ruraux. La Région poursuit, en lien avec les partenaires locaux, le soutien à la structuration et consolidation des lieux d'exercice coordonné des équipes de premier recours (maisons pluri professionnelles, centres de santé polyvalents, communautés professionnelles). La collectivité soutient également les approches territoriales des politiques de santé : ingénierie des projets de santé sur les territoires, accueil de professionnel·les stagiaires/internes et services en santé. Enfin, la Région s'engage aux côtés des collectivités qui innovent pour faire face au manque de médecins sur une partie de notre territoire.

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le programme régional santé environnement (PRSE) 3 étant arrivé à échéance, la Région participera à l'élaboration du PRSE 4, en lien avec l'Etat (DREAL) et l'ARS. La construction de ce nouveau programme et des axes d'intervention partagés en matière de santé s'appuiera sur les résultats de l'évaluation en cours du PRSE 3. Le soutien aux actions innovantes et aux initiatives territoriales sera développé.

DÉVELOPPER LES EXPÉRIMENTATIONS

La Région poursuit son accompagnement aux expérimentations en santé, dans le champ de la coordination : poursuite et développement du fonds régional d'expérimentation en santé, de la santé publique ou de la recherche appliquée.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le Plan d'accélération de l'investissement régional prévoit, au titre de la politique de cohésion territoriale, l'optimisation d'outils existants, en ciblant notamment le dispositif de « soutien à la coordination en santé en proximité des territoires ». Cette optimisation permet d'augmenter les plafonds de ce dispositif afin d'améliorer l'effet levier potentiel des subventions régionales et d'inciter à de nouvelles opérations. Plusieurs opérations ont encore vocation à être accompagnées en 2022.



CULTURE

Le nouveau plan de mandat prévoit de reconduire dès 2022 une démarche élargie de concertation avec l'ensemble des acteurs et actrices de la filière culturelle. Objectif : adapter la politique culturelle menée par la Région à la multiplicité des enjeux, tant en culture vivante que dans le domaine du patrimoine, ainsi qu'à l'évolution et aux incertitudes liées au contexte sanitaire. La Région promeut une culture pour tous et toutes, en réduisant les freins à son accessibilité et fait du renouvellement et de la diversité des publics des priorités. La collectivité entend également promouvoir une présence artistique sur l'ensemble du territoire, en favorisant la création et la circulation des œuvres et des artistes. À ce titre, elle accompagne les actrices et acteurs culturels dans les transitions énergétiques et écologiques tant pour les équipements que pour les pratiques. Enfin, la Région poursuit sa valorisation des travaux d'inventaire et la structuration de la filière patrimoine.



BUDGET 2022 :

36,71 M€

Les priorités pour 2022

SOUTENIR LES COMPAGNIES

Les aides que la Région accorde aux compagnies tout au long de leur développement sont poursuivies. Le bilan positif partagé par les bénéficiaires des actions engagées sera complété par une réflexion sur de nouveaux leviers de soutien aux équipes artistiques.

VALORISER, RESTAURER ET RÉNOVER LE PATRIMOINE

L'année 2022 doit voir l'aboutissement de plusieurs sujets d'études en cours au service inventaire et patrimoine, notamment sur le thermalisme et les lieux de spectacle. La publication majeure sur le patrimoine industriel de Franche-Comté intervenue en 2021 a conforté l'action de la Région en matière de valorisation du patrimoine. L'intervention de la Région en faveur de la restauration et la rénovation du patrimoine se poursuit. Elle souhaite opérer un continuum entre les dossiers instruits dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional et le futur contrat de plan Etat-Région.

PARTICIPER AUX INSTANCES DE DIALOGUE

La Région participera en 2022 aux côtés de l'Etat et d'autres actrices et acteurs institutionnels à deux instances de dialogue : la convention régionale d'éducation artistique et culturelle (CREAC) et le comité régional des professions du spectacle (COREPS).

SOUTENIR LE CINÉMA, L'AUDIOVISUEL, LES FESTIVALS ET LE SECTEUR DU LIVRE

Les aides au secteur du cinéma et de l'audiovisuel, à l'organisation des festivals ainsi qu'au secteur du livre seront poursuivies voire amplifiées.

STRUCTURER LE SECTEUR DE LA MUSIQUE

La Région poursuit son travail de structuration du secteur de la musique, avec notamment la mise en place opérationnelle des premières mesures issues du contrat de filière des musiques actuelles validé en 2021.

CONFORTER LES RÉGIES RÉGIONALES

La Région entend conforter ses régies que sont La Cité de la Voix, labellisée centre national d'art vocal, et le château de Châteauneuf. L'ambitieux projet music-hall, dont le déploiement est prévu en 2022 par la Cité de la Voix, doit compléter idéalement les projets de diffusion et notamment le programme des rencontres musicales de Vézelay. Enfin, les travaux de restauration et de construction du nouvel accueil programmés au château de Châteauneuf, s'inscrivent pleinement dans le nouveau projet scientifique et culturel devant débuter en 2022.

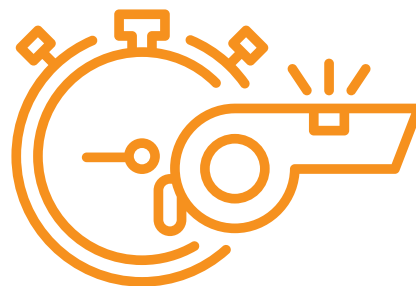
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le dispositif mis en place pour **accompagner la rénovation énergétique des bâtiments culturels** va permettre l'attribution d'une subvention d'environ 150 000 euros.

Afin de soutenir et d'intensifier les investissements en accélérant et en bonifiant les programmes de travaux sur certains sites patrimoniaux définis, 8 dossiers sont à l'étude en 2022 pour un montant (non définitif) de 5,8 millions d'euros environ.



SPORT



BUDGET 2022 :

10,77 M€

La conférence régionale du sport (CRDS), présidée par la Région, est chargée de décliner sa mise en œuvre opérationnelle en 2022, notamment avec l'installation d'une conférence des financeurs et la formalisation d'un diagnostic et d'un projet sportif territorial.

Les priorités pour 2022

PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La Région accompagne les lieux de pratiques sportives vers davantage de sobriété énergétique, en bonne complémentarité avec la politique globale d'éco-conditionnalité déjà mise en place par la collectivité.

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF RÉGIONAL ET LE CREPS

La Région poursuit son accompagnement auprès du mouvement sportif régional, notamment dans sa capacité à s'adapter à un contexte en pleine évolution, tant en termes de gouvernance que d'émergence de nouvelles pratiques. Par ailleurs, la Région intensifie son soutien au centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) Bourgogne-Franche-Comté dont elle est propriétaire.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE SPORTIVE CO-CONSTRUITE

En 2022, la Région maintient ses programmes d'intervention constitutifs d'une politique sportive co-construite avec les acteurs et actrices du mouvement sportif et bien identifiés afin de :

- veiller à un aménagement sportif équilibré du territoire, en aidant les collectivités dans la réalisation et la rénovation d'équipements sportifs ;
- permettre aux structures sportives de continuer à organiser des manifestations et compétitions dans un contexte sanitaire relativement dégradé et incertain ;
- favoriser l'accès à toutes les pratiques sportives.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le « Plan piscines » visant à soutenir la **construction, la restructuration ainsi que la rénovation des piscines** doit permettre le financement de quatre nouveaux dossiers, actuellement à l'étude, pour un montant de subvention d'environ 1,35 million d'euros en 2022.



VIE ASSOCIATIVE

Dans le champ de la vie associative, l'année 2022 est dédiée à la fois à la poursuite d'actions majeures initiées lors du précédent mandat, mais également à un travail de concertation et de mobilisation des acteurs et actrices du secteur. L'objectif est de définir le cadre d'un partenariat renouvelé, de nouveaux critères pour certains dispositifs (emplois, service civique) et relancer le dialogue structuré avec les jeunes du territoire.



BUDGET 2022 :

3,38 M€

Les priorités pour 2022

CONFIRMER LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- **Soutien au mouvement associatif :**
par un partenariat opérationnel avec la Région sur différents dispositifs, portant notamment sur les emplois d'utilité sociale et sur l'accompagnement.

- **Formation des bénévoles :**
dans une région qui compte près de 60 000 associations rassemblant environ 570 000 bénévoles, l'enjeu de leur formation est majeur pour le développement de la vitalité associative.

Le soutien à la formation des bénévoles a lieu dans le cadre d'un appel à projets conjoint Etat/Région : le fonds régional pour le développement de la vie associative est ainsi complémentaire au fonds pour le développement de la vie associative.

- **Restructuration des associations :**
mis en place en 2002 par l'Etat et la caisse des dépôts et consignations, le dispositif local d'accompagnement aide les structures d'utilité sociale créatrices d'emplois dans leur démarche de consolidation et de développement. Leur accompagnement est un enjeu pour la pérennisation de leur activité et des emplois qu'elles créent.

RENOUVELER LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI ET D'APPUI AU SERVICE CIVIQUE

La Région est engagée dans un travail de concertation avec les partenaires du secteur associatif afin de reformater le programme d'aide à l'emploi associatif dans le but de favoriser l'employabilité, lutter contre la précarité des emplois et renforcer leur structuration. La Région entend également revoir le dispositif d'appui au service civique dans l'objectif de soutenir la création de missions de service civique en zone rurale.

ADOPTER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

En 2022, la Région souhaite devenir signataire de la charte d'engagements réciproques entre la Région, l'Etat et le mouvement associatif, confortée par l'adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Il s'agit de décliner et d'adapter la charte nationale, afin de définir les conditions d'un partenariat renouvelé avec le mouvement associatif dans une logique de co-construction des politiques publiques.

RÉNOVER LE CADRE PARTENARIAL CONTRACTUALISÉ

Enfin, la collectivité souhaite proposer aux associations un cadre partenarial contractualisé renoué et simplifié, garant de leur indépendance comme de leurs spécificités, visant à promouvoir et conforter le secteur associatif en tant qu'acteur essentiel de l'action publique.

JEUNESSE

En 2022, la Région poursuit la mise en œuvre des actions majeures de la politique en faveur de la jeunesse, initiées lors du précédent mandat. Celle-ci s'accompagne d'un travail de concertation et de mobilisation des acteurs, pour définir le cadre d'un partenariat renouvelé, une nouvelle critériologie de certains dispositifs (permis de conduire) et relancer le dialogue structuré avec les jeunes du territoire.



BUDGET 2022 :

2,53 M€

Les priorités pour 2022

CONFIRMER LE SOUTIEN AUX STRUCTURES, AU PERMIS DE CONDUIRE ET À LA CARTE JEUNE

- **Aux 14 têtes de réseau du secteur jeunesse et éducation populaire** regroupées au sein du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), et qui sont engagées dans un partenariat opérationnel avec la Région autour de différents dispositifs.
- **À l'accès à l'autonomie et au pouvoir d'achat des jeunes**, en particulier à travers le dispositif régional d'aide au financement du permis de conduire, attribué à l'ensemble des élèves des filières générales et technologiques, sous conditions de ressources (environ 2 000 dossiers/an).
- **Au fonctionnement du centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et de la carte avantages jeunes** : le CRIJ assure, outre le portage et l'ingénierie de la carte avantages jeunes, le développement d'autres prestations au bénéfice de la jeunesse (tels que le magazine Topo ou l'actualisation régulière d'un portail internet informatif). Il organise également le comité local d'aide aux projets des jeunes, destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif.

METTRE EN PLACE UN DIALOGUE STRUCTURÉ ET PÉRENNE AVEC LES JEUNES

Ce dialogue initié en 2019, avait été interrompu en raison du contexte sanitaire. Cette concertation s'appuie sur un comité de pilotage associant l'Etat, le CRAJEP, le mouvement associatif et le CRIJ, également opérateurs désignés.

ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

L'année 2022 est une année charnière pour les fonds européens, qui croise à la fois les enjeux de fin de programmation des programmes 2014-2020, la mise en œuvre du plan de relance REACT-EU pour répondre à la crise économique et sanitaire, et le démarrage des programmes européens 2021-2027. Par ailleurs, la Région poursuit son engagement international volontariste autour de deux axes forts : le renforcement des politiques régionales par l'action internationale et le soutien aux actrices et acteurs locaux.



BUDGET 2022 :

103,02 M€

Les priorités pour 2022

FINALISER LA PROGRAMMATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS FEDER-FSE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ MASSIF DU JURA 2014-2020

Il s'agit d'engager et de payer les dernières opérations afin d'optimiser la consommation de la maquette et de mobiliser l'ensemble des fonds européens qui ont été alloués à nos territoires.

DÉPLOYER LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

L'année 2022 est aussi la seconde année du déploiement du plan de relance européen via la politique de cohésion, à travers le programme REACT-EU (*recovery assistance for cohesion and the territories of Europe*). Ce programme vise à répondre à la crise sanitaire et économique à travers le financement de projets apportant des réponses rapides, en particulier dans les domaines de l'économie, du numérique et de la santé.

VALIDER LES PROGRAMMES EUROPÉENS

En 2022 intervient la validation officielle par la commission européenne des programmes européens pour la Bourgogne-Franche-Comté et le démarrage du futur programme fonds européen de développement régional-fonds social européen (FEDER FSE+) 2021-2027 ainsi que du programme Interreg France-Suisse.

POURSUIVRE L'ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

En matière d'engagement international, la Région, malgré un contexte sanitaire difficile, entend poursuivre les dynamiques en cours : poursuite des travaux thématiques dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) et tout particulièrement de l'engagement dans le domaine de la jeunesse ; coopération avec les partenaires frontaliers suisses dans le cadre de arcjurassien.org ; poursuite des échanges thématiques dans le cadre quadripartite (avec les partenaires de Rhénanie-Palatinat, de Bohême centrale et d'Opole) ; célébration du 60^e anniversaire du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat ; animation des échanges en matière de politiques agricoles avec les partenaires sud-africains ; enfin, poursuite de l'accompagnement des actrices et acteurs locaux en matière de solidarité internationale et renforcement, sur des zones à haut potentiel, des synergies entre l'action internationale de la collectivité, l'export et le tourisme.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

L'année 2022 doit permettre la pleine **mise en œuvre de l'axe REACT-UE des deux programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura**, avec des actions prévues en matière de soutien à l'économie (investissement et ingénierie financière), de santé, d'usages numériques et de formation des demandeurs d'emploi. Cette deuxième année de « relance » permet d'atterrir sur le montant global REACT-UE de 116 millions d'euros.

Au niveau du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), un ré-abondement spécifique à la relance à hauteur de 70 millions d'euros a permis de renforcer les mesures suivantes, dont certaines sont par ailleurs co-financées au titre de la politique régionale : **maintien en agriculture biologique, protection des races menacées, infrastructures forestières, modernisation des exploitations, transformation et commercialisation, industries agroalimentaires.**



240,99
M'€

**NOS RESSOURCES
HUMAINES ET
NOTRE EXPERTISE**



POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

La collectivité poursuit son évolution pour s'adapter aux enjeux de transfert de compétences, à la gestion de la crise sanitaire et aux nouveautés réglementaires. Un travail est mené avec les représentants et représentantes du personnel sur l'amélioration des conditions d'emplois des agents et agentes afin de leur permettre de mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions.



BUDGET 2022 :

195,87 M€

Les priorités pour 2022

PILOTER LES EFFECTIFS POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ

Il s'agit de donner aux directions les moyens humains nécessaires à la réalisation d'une politique régionale de plus en plus ambitieuse pour relever les enjeux économiques et sociaux de notre territoire ; de donner également aux établissements les moyens humains pour assurer la continuité du service public en matière d'éducation dans les meilleures conditions possibles, malgré la crise sanitaire. La collectivité doit également préparer en 2022 de nouveaux transferts de personnel prévus en 2023 pour assurer la gestion d'autres aides relevant du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et la gestion des sites du réseau Natura 2000 (réseau européen de sites naturels).

PRÉSERVER LA SANTÉ DES AGENT.ES

Le télétravail s'est considérablement développé avec la crise du COVID-19. Il a permis à notre collectivité d'assurer la continuité du service. Il est reconnu par le personnel et l'encadrement comme une ressource et une plus-value dans l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. Afin de l'accompagner dans la durée, des bonnes pratiques ont été posées et des formations ont été suivies par l'encadrement. La collectivité travaille actuellement sur les conditions des télétravailleurs et télétravailleuses et souhaite prévenir la formation de troubles liés à une mauvaise installation pouvant générer à moyen terme de l'absentéisme.

ASSURER L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

La Région souhaite développer de manière importante le recours aux apprenti-es afin de donner une chance de formation et de réussite professionnelle aux jeunes, particulièrement touchés par la crise sanitaire. Les efforts menés en faveur de l'égalité et de la diversité se traduisent également par la mise en place d'un plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que par une nouvelle convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), visant à recruter et maintenir dans l'emploi les personnels reconnus travailleuses et travailleurs handicapés.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional s'est traduite par la **création de 24 postes dédiés au sein de la collectivité régionale**, qui ont été recrutés en 2021.



GESTION FINANCIÈRE

La stratégie financière de la collectivité fait l'objet d'un pilotage financier et budgétaire régulier et rigoureux. En cette période de crise sanitaire et économique, ce pilotage est renforcé pour assurer la sécurisation financière, la bonne exécution budgétaire des dispositifs régionaux et mettre en place les outils et les procédures de gestion efficaces.



BUDGET 2022 :

3,87 M€
(hors dette)

Les priorités pour 2022

ASSURER LA TRADUCTION BUDGÉTAIRE DE LA STRATÉGIE DE MANDAT

Le budget 2022 est le premier budget de la nouvelle équipe régionale et traduit les premières orientations de la stratégie de mandat adoptée le 17 décembre 2021. Il s'inscrit dans le cadre de pilotage de référence fixé lors des orientations budgétaires pour 2022.

SUIVRE LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le suivi du PPI est renforcé en 2022, dans l'objectif d'un pilotage financier renforcé et adapté aux évolutions budgétaires.

CÉRER LA DETTE

La stratégie de financement est construite de manière active et sécurisée en matière de dette. En lien avec la mise en œuvre des grands projets d'investissements de la Région, la stratégie de financement est orientée autour de trois axes : le recours à l'emprunt obligataire sur les marchés de capitaux, le partenariat financier avec des prêteurs institutionnels (principalement la banque européenne d'investissement), et le recours au financement bancaire classique et à l'agence France locale. Les crédits au titre de l'annuité de la dette s'élèvent à 10,5 millions d'euros au titre des frais financiers et 65,3 millions d'euros au titre de l'amortissement du capital (hors gestion active de la dette). Ces crédits sont en hausse, en lien avec la hausse du stock de dette de la collectivité. La Région continue de bénéficier d'un environnement de taux encore bas en 2022, ainsi que des actions de maîtrise du coût de la dette à la faveur d'une gestion active et optimisée des financements.

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2022

La prévision budgétaire 2022 intègre par ailleurs les autres frais et commissions liés aux emprunts bancaires et obligataires, et aux outils de gestion de la trésorerie. Le budget en matière financière comprend également les interventions ou dispositifs suivants :

- les cotisations versées aux associations dont la Région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives ;
- les subventions du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- les admissions en non-valeur et les provisions ;
- les prestations diverses (notamment pour les audits prévus par la réglementation pour les opérations faisant l'objet de fonds européens) ;
- à noter qu'à partir de 2022, le budget intègre la contribution de la Région au nouveau fonds de solidarité mis en œuvre par la loi de finances en matière de péréquation financière, à l'attention des Régions d'outre-mer et de la Corse. La contribution de la Région est estimée à environ 450 000 euros en 2022.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Un **pilotage budgétaire adapté du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)** est mis en œuvre, conciliant transparence et souplesse.

Les autorisations de programme au titre du PAIR font l'objet d'une gestion spécifique, avec une durée d'affectation jusqu'au 30 juin 2022. Les demandes de subvention complètes doivent être déposées au plus tard le 31 décembre 2021 et les dossiers devront être liquidés avant le 31 décembre 2023 (sauf cas spécifiques). Les procédures d'exécution budgétaire sont également adaptées et font l'objet d'une identification dans des programmes dédiés. Un système de tableaux de bord est régulièrement actualisé pour assurer le pilotage et le suivi financier du dispositif.



COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

L'enjeu de l'identification des politiques publiques de la Région est primordial pour faire connaître nos dispositifs auprès des publics adéquats et en accroître les bénéficiaires. La Région intègre ce devoir d'information dès l'amont de la conception des dispositifs pour en garantir une mise en œuvre efficace. La collectivité souhaite mettre sa communication au service de l'information directe, du renforcement de la visibilité des politiques publiques et de leur incarnation ; au service d'une proximité accrue vis-à-vis des citoyens. Pour cela, un équilibre doit s'opérer entre une communication informationnelle, à destination des bénéficiaires, et celle, plus institutionnelle et pédagogique, pour le grand public.

En matière de participation citoyenne, ce nouveau mandat a l'ambition d'amplifier la démocratie participative et vivante, en s'appuyant sur la dynamique existante, les enseignements tirés et l'urgence démocratique. Le festival des solutions écologiques et citoyennes constitue le fil rouge de cette approche. La montée en compétence des élu·es et des directions en matière de participation, en interne, représente également un volet décisif d'une meilleure implication des citoyens et citoyennes dans l'élaboration des politiques publiques.



BUDGET 2022 :

5,94 M€

Les priorités pour 2022

DONNER DU SENS À LA COMMUNICATION

La Région entend développer une communication responsable (écologique, sobre), équitable (supports variés, fracture numérique) et accessible pour tous les publics (langage adapté), qui donne une vision globale et cohérente de l'ensemble des politiques mises en œuvre par la collectivité.

RENDRE LA COMMUNICATION VISIBLE

Notre communication doit se donner les moyens de sa visibilité auprès du grand public, des prescripteurs et prescriptrices et des partenaires de la Région. Il s'agit pour ce faire de réinvestir les points de contact, permanents et momentanés, qui lui sont propres sur tout le territoire régional : gares, trains, bus, organismes de formation, lycées, antennes régionales, tout en s'appuyant sur les opératrices et opérateurs régionaux.

S'ENGAGER À TRAVERS LA COMMUNICATION

Une communication qui engage son public est un levier démultiplicateur pour faire adhérer le plus grand nombre, d'un côté à travers des bénéficiaires « relais » et ambassadeurs ou ambassadrices et de l'autre à travers des opérations événementielles et des manifestations régionales à forte notoriété. Ces grands principes doivent guider la communication de notre institution, dont l'action opérationnelle repose par ailleurs sur une stratégie sur toute la durée du mandat.

POURUIVRE LE FESTIVAL DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES ET CITOYENNES

Forte de la réussite de l'édition 2021 du festival des solutions écologiques, malgré la situation sanitaire (216 projets financés ou accompagnés, près de 34 000 personnes ont rencontré des porteurs et porteuses de projets sur tout le territoire), la Région entend poursuivre la mise en œuvre de ce festival, en renforçant, dès 2022, les actions en direction de la jeunesse. L'évolution de cet événement passe également par un travail d'animation avec les territoires, destiné à en accroître la portée. Enfin, la création d'un incubateur doit permettre de pérenniser les solutions émergentes et potentiellement créatrices d'activité locale.

ACCULTURER À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative reste un mode de gouvernance récent. L'acculturation la plus large possible du personnel de l'administration régionale comme des élu·es de la Région apparaît indispensable pour intégrer au mieux la participation citoyenne dans les pratiques et dispositifs de notre collectivité.

METTRE EN PLACE UNE CONVENTION RÉGIONALE CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Face aux transitions que notre société doit mener à bien, la participation citoyenne est un outil essentiel pour co-construire des politiques partagées par le plus grand nombre. Dans cet esprit, la Région souhaite se doter d'une instance citoyenne destinée à faire émerger des actions prioritaires et à accélérer la transition écologique. Cette instance sera couplée à un groupe d'experts de type GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), auquel le conseil économique, social et environnemental régional sera pleinement associé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

En 2022, la Région prévoit la mise en œuvre d'actions de visibilité des investissements effectués dans le cadre du PAIR, à travers la **création, l'impression et la pose de panneaux répartis sur le territoire régional.**



MODERNISATION DES SERVICES RÉGIONAUX



MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

En 2022, la collectivité porte des opérations visant à accompagner l'encadrement, en interne, dans l'évolution de ses pratiques managériales, à améliorer le fonctionnement des services et le pilotage des projets transversaux et à animer la communication interne et managériale. La Région est également engagée dans des expérimentations centrées sur l'approche usager. Enfin, des formations et sensibilisations sont menées sur les enjeux d'égalité et de diversité.

BUDGET 2022 :

0,33 M€

Les priorités pour 2022

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

En interne, des actions d'accompagnement sont menées auprès des directions pour favoriser le développement de projets d'amélioration continue, l'adéquation charge de travail / ressources, la qualité relationnelle, la coopération et l'approche usager. Ces démarches visent à améliorer la performance opérationnelle et à développer la qualité de service.

PUBLIER UN BAROMÈTRE SOCIAL RÉGULIER

La mise en place de cet outil doit permettre de connaître les perceptions et attentes du personnel sur différents sujets, comme la motivation, l'organisation, le management, l'information, les discriminations, le télétravail, etc.

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION INTERNE

L'édition d'un nouveau magazine quadrimestriel est prévue pour l'ensemble du personnel des services administratifs et des établissements d'enseignement.

MUTUALISER LES RESSOURCES SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Région contribue, avec l'Etat, à la préfiguration et au déploiement d'une plateforme numérique de ressources dédiée à la culture de l'égalité femmes/hommes et à l'accès aux droits.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Porteuse de rationalité et de transparence, l'évaluation permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action. Une dizaine d'évaluations nouvelles sont programmées pour l'année 2022, conformément au programme de travail 2022 élaboré avec l'ensemble des directions opérationnelles de la collectivité.

BUDGET 2022 :

0,53 M€

Les priorités pour 2022

DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

La Région entend faire de l'évaluation un outil majeur de la nouvelle stratégie de mandat et en développer sa culture au sein de la collectivité. Afin de renforcer l'impact de cette dynamique, la collectivité promeut le développement systématique de systèmes de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales. La Région se fixe l'objectif de réaliser chaque année une dizaine d'évaluations sur l'ensemble de ses politiques.

CONFORTER LA PORTÉE ET LA COUVERNANCE DE L'ÉVALUATION

Afin d'assurer un pilotage politique de l'évaluation des politiques publiques de la Région, le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité sera conforté. Il s'agit d'y associer des élu-es de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du conseil économique, social et environnemental régional. Le rôle de ce comité est d'assurer le pilotage du programme annuel d'évaluation et le suivi des recommandations formulées dans les travaux réalisés.

PARTAGER ET SUIVRE LES ÉVALUATIONS

La collectivité souhaite renforcer la transparence sur les évaluations menées auprès de ses partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique. Il est essentiel de partager les résultats des évaluations réalisées avec les partenaires de la Région dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques et des modalités de leur mise en œuvre. La mise en œuvre d'outils de communication dédiés est prévue afin d'ouvrir largement l'accès aux travaux qui seront réalisés au cours du mandat, avec notamment un rendu-compte annuel en assemblée plénière.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), lancé à l'automne 2021, dans la lignée du projet de mandat et du projet d'administration, doit être adopté et mis en œuvre. La collectivité est également en cours de finalisation de ses travaux de définition d'une politique de sécurité des systèmes d'information, initiés fin 2021, en lien avec le parcours de cybersécurité de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, permettant de fiabiliser son système d'information.

BUDGET 2022 :

9,79 M€

Les priorités pour 2022

LA RÉGION POURSUIT LA CONDUITE DE PROJETS STRUCTURANTS :

- **Mise en œuvre du projet AiR - aides régionales** - visant à renouveler le logiciel de gestion des subventions, suite au choix de la solution technique effectué fin 2021 ;
- Début de la mise en œuvre des **projets issus du schéma directeur des systèmes d'information et de la politique de sécurité des systèmes d'information** ;
- **Gestion des transports** : lancement de l'évolution du système unifiant les bases de données ;
- Déploiement de la **signature électronique** ;
- Déploiement de **Microsoft 365** aux personnels des établissements d'enseignement.

MOYENS GÉNÉRAUX

L'année 2022 est une année transitoire, avec des modifications de périmètre au niveau des bâtiments administratifs. La collectivité doit assumer des doublons sur le plan financier avant d'installer le personnel sur les nouveaux sites (Besançon-Viotte, Mâcon, Belfort, bâtiments d'archives).

BUDGET 2022 :

16,11 M€

Les priorités pour 2022

METTRE EN PLACE UNE GESTION OPTIMISÉE ET DURABLE

En 2022, la Région poursuit son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agit d'en réduire l'empreinte écologique à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable. 2022 est une année transitoire avec des modifications de périmètre. La collectivité doit assumer des doublons sur le plan financier avant d'installer le personnel sur les nouveaux sites (Besançon-Viotte, Mâcon, Belfort, bâtiments d'archives) ou de finaliser des ventes (Nevers, Pontigny). Les économies réelles interviendront à l'horizon 2023. À terme, avec l'installation dans les nouveaux locaux de Viotte, la collectivité économisera les loyers en rendant les bâtiments Lafayette, La City et Delavelle (partie bureaux).

FINALISER LE BÂTIMENT VIOTTE ET PRÉPARER L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Suite à la crise sanitaire et à la suspension des travaux, l'échéancier de paiement du bâtiment de Viotte est décalé. L'achèvement de la construction du bâtiment est désormais programmé fin 2022. L'aménagement des locaux intègre les nouveaux modes de travail liés à la mise en place du télétravail. L'acquisition d'une surface supplémentaire de 170 m² au rez-de-chaussée du bâtiment est en cours d'examen par la Région. Ainsi, la collectivité bénéficierait d'un espace supplémentaire permettant d'envisager des aménagements pour les années à venir.

POURSUIVRE LE REGROUPEMENT DES ANTENNES

Après avoir mis en service les antennes de Nevers et Auxerre, la Région installe des antennes régionales économes en énergie. L'ouverture des antennes de Mâcon et de Belfort est programmée courant 2022.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE, AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVER LE PARC ADMINISTRATIF

La Région entend intégrer, en cas d'intervention globale, le niveau BBC rénovation (Châteauneuf, Mâcon, Belfort). La collectivité développe sur ses sites l'installation de bornes électriques, de parcs à vélos, prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques au 16 et 17 boulevard de la Trémouille (Dijon) et la rénovation énergétique des bâtiments. La finalisation du programme d'accessibilité, engagé en 2017, est prévue en 2022, avec notamment la mise en conformité, pour les personnes à mobilité réduite, des ascenseurs sur plusieurs sites. Enfin, de nombreux travaux sont prévus dans le bâtiment Castan à Besançon (interconnexion des salles entre Edgar Faure et la salle des séances à Dijon, reprise du réseau informatique, infiltrations de murs, peinture au sous-sol des parkings, etc.).

RELOCALISER LES ARCHIVES RÉGIONALES

La collectivité prévoit l'acquisition d'un local permettant la relocalisation du bâtiment des archives de Besançon en remplacement du site de Delavelle.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



- **Opération de travaux au château de Châteauneuf-en-Auxois** : ce château présente le potentiel d'un haut site patrimonial touristique et constitue une porte d'entrée sur le patrimoine culturel régional. La fréquentation du site est en régulière hausse et atteint environ 45 000 visiteurs par an (objectif de 60 000 visiteurs à horizon 2025). Des travaux de mise en conformité et mise en sécurité sont nécessaires sur ce site globalement en état. La mise en accessibilité conduira à l'édification d'un nouveau bâtiment lié à l'accueil et à une extension du domaine visitable. Les études de projet et le contexte de tension sur les fournitures et matières premières a nécessité une réévaluation de l'opération à la hausse.
- **Installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments administratifs du conseil régional à Dijon**. Cette installation a été retardée pour permettre l'amélioration de l'isolation sur les toitures, dont les études de conception sont actuellement en cours. L'installation des équipements photovoltaïques est programmée en 2022.

ASSEMBLÉES – DOCUMENTATION – COURRIER

En 2022, la collectivité poursuit ses activités relatives à l'organisation des assemblées, à la documentation et au courrier, en s'adaptant aux évolutions nombreuses et diverses liées au contexte de crise sanitaire : bases légales, modalités d'organisation du travail, évolution des applications métier, etc.

BUDGET 2022 :

5,74 M€

Les priorités pour 2022

- **Sécuriser la tenue des assemblées délibérantes** et le bon déroulement de celles-ci quel que soit le contexte.
- S'adapter **pour assurer la mise en œuvre des décisions prises** par la nouvelle assemblée et le nouvel exécutif.
- Poursuivre les changements engagés en matière de **dématérialisation** dans les domaines du **courrier et de la documentation**, pour répondre à l'évolution des modalités de travail des services, liée notamment aux conséquences de la crise sanitaire.

ACHATS

En 2022, la collectivité souhaite développer ses projets à dimension environnementale et sociétale, tout en renforçant la structuration de son organisation en matière d'achats. Elle se dote, à cet effet, d'un budget axé sur l'acquisition d'outils de sourcing, de suivi de la santé financière des entreprises et de suivi de la programmation achat.

BUDGET 2022 :

1,05 M€

Les priorités pour 2022

FAVORISER LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE

La collectivité entend s'appuyer sur la centrale d'achat régionale afin de proposer aux lycées des offres de produits alimentaires locaux et bio.

ACCOMPAGNER L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSFERT FERROVIAIRE

La Région se met en ordre de marche pour appréhender au mieux le cadre de concurrence et anticiper la préparation de toutes les consultations qui seront nécessaires pour la désignation des compagnies de transports ferroviaires, dans un cadre de concurrence inédit.

RENFORCER LA DYNAMIQUE ACHAT

La collectivité entend renforcer cette dynamique au travers de :

- la formation du personnel, non seulement à la réglementation de la commande publique mais également sur la dimension achat ;
- la structuration renforcée et partagée des outils de programmation et de codification accessibles à tous les acheteurs et acheteuses de la région.



AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

L'action menée au sein de la collectivité régionale sur le plan des affaires juridiques et archives est essentiellement consacrée aux honoraires et prestations de services.

BUDGET 2022 :

0,21 M€

Les priorités pour 2022

- **Défendre les intérêts de la collectivité :** mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries ;

- **Garantir l'optimisation juridique de l'action régionale :** être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élu-es ;

- **Par l'archivage, assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire** de la collectivité. Cela passe notamment par le développement de l'**archivage électronique**, essentiel afin de faire face aux risques juridiques, administratifs et financiers et de perte d'information engendrés par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des actrices et acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers et conseillères du CESER nommés en janvier 2018 pour 6 ans.



BUDGET 2022 :

1,45 M€

En 2021, le CESER a procédé au renouvellement à mi-mandat de son bureau, instance stratégique de pilotage. Au cours de cette élection, le Président du CESER a été réélu à l'unanimité des suffrages.

Malgré la crise sanitaire, le CESER est parvenu à élaborer une parole collective et a, conformément à son projet, engagé en 2021 un nouveau cycle de réflexion et de production qui aboutira en 2022. 28 avis du CESER ont ainsi été formulés sur des rapports du conseil régional.

Deux rapports ont été adoptés en 2021 :

- « *De l'invisible détresse à la détresse des invisibles. Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever* » - saisine adoptée en assemblée plénière du 1^{er} juin 2021.
- « *La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?* » - autosaisine adoptée en assemblée plénière du 19 octobre 2021.

En septembre 2021, le Conseil Régional a présenté un état du suivi des préconisations du CESER. Ce bilan montre que trois quarts des préconisations formulées par le CESER sont suivies, partiellement suivies, en cours ou en réflexion par le conseil régional.

RÉGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTE



4, square Castan
CS 51857
25 031 BESANÇON cedex

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

